LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta — **Depuis 1928**

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 93 Mercredi le 18 janvier 1984 16 pages 0.50

Popicos refait surface

par Claude Roberto

Depuis plusieurs semaines, de rumeurs courent au sujet de la Boîte à Popicos, la seule compagnie professionnelle de théâtre pour la jeunesse, dans l'Ouest canadien, dont le siège est à Edmonton.

Ennuis financiers, difficultés à s'entendre avec le milieu bancaire francophone, possibilités d'emploi offertes par d'autres organismes aux membres de Popicos... Afin d'éclaircir la situation, nous avons réalisé une entrevue avec Jean-Raymond Châles, le directeur artistique de la troupe.

Le Franco: Vous avez fini de rénover votre centre. C'est une salle très pratique qui est souvent louée. Mais quelle est votre situation financière actuelle?

Jean-Raymond Châles: Nous venons de recevoir l'appui du Ministre de la Culture, Madame Le Messurier. Nous sommes une compagnie fiable qui a fait ses preuves, considère-t-elle, et son ministère a accepté de se porter garant de Popicos. Ce qui va nous permettre de régler nos dettes. Nous voulions payer nos dépenses depuis longtemps mais nous avions d'abord besoin d'un organisme qui puisse nous soutenir auprès des banques.

LF: Comme vous l'avez maintenant trouvé, vos problèmes financiers seraient donc en voie de disparition. Ces bruits au sujet d'offres d'emploi qui vous auraient été proposées, correspondent-ils à une réalité?

JRC: Oui. Je vais continuer en tant que directeur artistique de Popicos tout en travaillant avec le théâtre Chinook. Ce dernier me donne l'occasion de participer à deux spectacles dans les écoles albertaines, l'un au niveau élémentaire, l'autre secondaire. Pour les adolescents, Chinook prévoit du Molière.

LF: Beaucoup de travail et de voyages en perspective. En êtes-vous satisfait?

JRC: Je suis emballé d'agrandir mes horizons et de voir ce que fait une autre compagnie. Par cette expérience avec Chinook, j'améliorerai évidemment le rendement de Popicos.

LF: Nous avons pu noter des changements dans votre personnel. Qu'en est-il exactement?

JRC: Edmond Laplante, qui s'occupait du centre, est retourné dans l'Est puisque son contrat se terminait. Des raisons familiales ont précipité son départ. Et nous venons d'embaucher Mme Marie Jeanne Hébert, notre administratrice, qui coordonne les activités. Nous préparons d'ailleurs une grande tournée de mars à mai dans les trois provinces de l'Ouest.

LF: Plus de détails sur ces spectacles?

JRC: Avec plaisir. Nous sommes allés à Franco Ouest en 1983, ce qui a poussé les écoles à nous demander des représentations. Nous leur avons proposé trois pièces, *Te sens-tu serré fort?*, *Si je te montais un bateau*, *Les trois petits cochons*, et chaque école a choisi ce qu'elle préférait. *Les trois petits cochons*, histoire classique bien connue des jeunes, connaît la plus grande demande, mais nous offrirons aussi les deux autres spectacles selon le désir des écoles. Nous prévoyons pour le moment 30 représentations au Manitoba et 15 en Saskatchewan.

LF: Pourriez-vous un peu décrire ces pièces?

JRC: *Te sens-tu serré fort?* est un spectacle d'initiation, un jeu de la découverte basé sur l'exploitation des sens qui mettent en contact avec le monde extérieur. *Si je te montais un bateau* est une aventure musicale pleine de rebondissements, qui stimule l'imagination des jeunes. Quant aux *Trois petits cochons*, il s'agit d'une adaptation du célèbre conte que j'ai transformé en comédie musicale avec marionnettes.

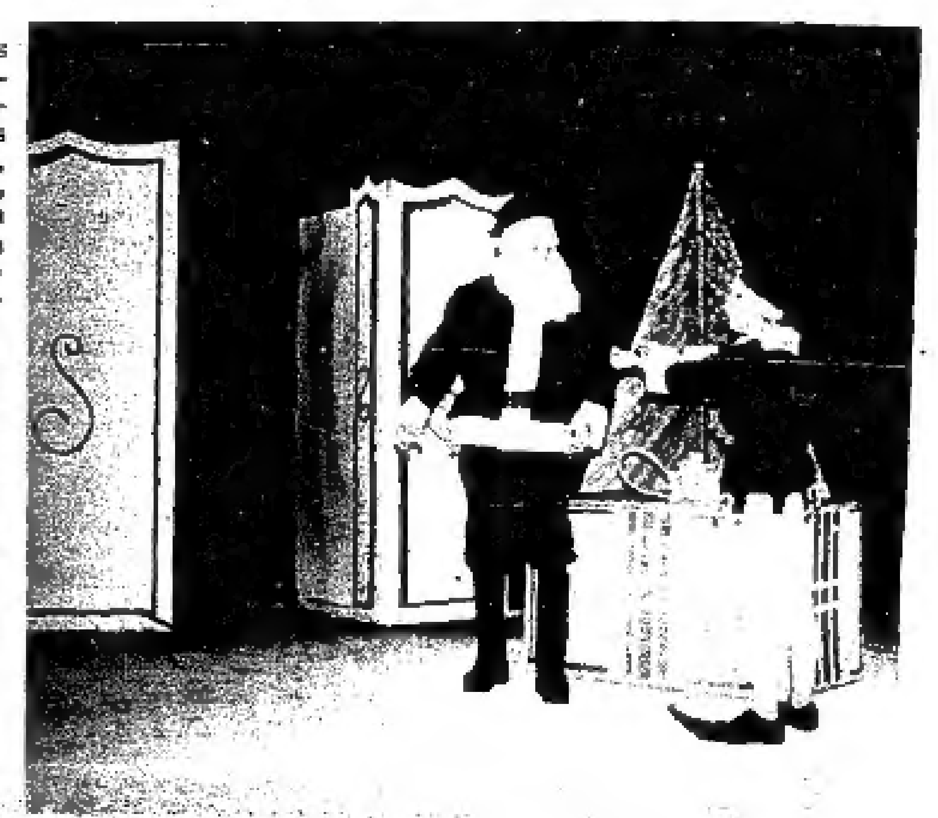
LF: Ces ententes avec les écoles, pourquoi sont-elles importantes?

JRC: Elles représentent des contrats moraux et elles assurent des spectateurs. Nos productions ouvertes le dimanche au grand public d'Edmonton avaient pour but d'offrir aux parents l'occasion de participer à des activités culturelles francophones avec leurs enfants. Mais les parents n'en ont pas beaucoup profité.

LF: Quelques-unes de ces représentations furent annulées à Edmonton à la dernière minute à cause du petit nombre de spectateurs, n'est-ce pas? Ne trouvez-vous pas cela décourageant?

JRC: Nous continuons tout de même à travailler. En mai on essaiera à nouveau ce genre de productions pour parents et enfants. Nous songeons à montrer *Les trois petits cochons*.

LF: Bon succès avec vos tournées à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Nous vous remercions.



Normand Desloges et Eveline Hamon dans la production "Un Tourtibus pour Noël".

Loi sur le divorce

Les évêques manifestent leur désaccord

Un accès plus facile au divorce ne règlera jamais les problèmes matrimoniaux et les tensions causées au sein des familles, affirme le Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (C.E.C.C.), Mgr. John Sherlock, dans une lettre adressée au ministre de la justice, Monsieur Mark MacGuigan. Au contraire, fait-il remarquer, loin de régler les problèmes, "la situation de détresse causée par l'augmentation des ruptures matrimoniales continuera fatalement à prévaloir sur tout avantage immédiat que pourraient apporter les amendements proposés". Il pense même que le ministère de la justice et le gouvernement canadien y gagneraient beaucoup plus s'ils centraient d'abord leur efforts sur la promotion du bien-être des familles et la prévention des échecs relatifs aux mariages.

Parlant au nom des évêques canadiens, à la suite des propos tenus dans le dernier Discours du Trône à ce sujet, Mgr Sherlock dit rejeter fermement toute réforme qui considérerait ou tenterait d'envisager le mariage simplement comme un contrat privé entre deux personnes, lequel contrat pourrait être dissous "sur demande". Le mariage n'est en aucune façon une affaire privée, dit-il, mais un événement et un engagement de caractère hautement social. "C'est en ce sens que le maintien et le renforcement de l'institution matrimoniale correspondent au bien commun de la société".

Pour le Président de la C.E.C.C., la simplification des procédures de divorce ne pourra pas contribuer tellement à éliminer la souffrance vécue par les conjoints lors de leur confrontation. Au contraire, l'accès plus facile au divorce ne fera qu'accroître la souffrance des gens en leurs invitant à y recourir davantage plutôt que d'essayer d'améliorer leurs relations matrimoniales.

Les efforts du gouvernement, de faire remarquer Mgr Sherlock, devraient surtout être orientés vers une meilleure préparation au mariage, l'élimination des contraintes socio-économiques qui sont causes de grande tension pour les époux, et la promotion de valeurs morales qui alimentent les relations des conjoints et des enfants.

La Fédération des Francophones hors Québec regrette que le gouvernement canadien n'ait pas décidé d'apporter des amendements majeurs à la loi sur les langues officielles...page 5

Les Acadiens du Nouveau Brunswick auront pas un mais deux quotidiens de langue française. Voir Bientôt, l'Acadie Nouvelle, page 5

St-Paul reçoit un deuxième groupe de jeunes du programme Katimavick. Voir reportage de Jules Van Brabant page 7

Il existe 4 sortes de polices d'assurance-vie

(C.O.P.) — Quand vient le temps de choisir une assurance-vie, le consommateur a le choix entre quatre types de polices:

• une police avec participation: à la fin de chaque année, la compagnie vous rembourse une part de la prime, soit une "participation";

• une police sans participation: elle est identique à la précédente, sauf que l'assuré ne reçoit aucune participation et que le coût réel de sa police est toujours égal à la prime qu'il a versée;

• une police à prestations variables: toute police d'assurance-vie prévoit des prestations absolument garanties, sauf dans ce cas. L'assuré court le risque que la valeur de sa police augmente si la valeur des placements de la compagnie augmente, mais il court aussi le risque qu'elle diminue;

• une police à prestations garanties.

On peut se procurer sa police de deux types de compagnies:

• d'une compagnie à capital social: c'est une compagnie d'assurance-vie qui a des actionnaires possédant des actions ordinaires. Ils élisent au moins un tiers des administrateurs et ils reçoivent des dividendes découlant principalement des profits de polices sans participation. Selon les normes fixées par la loi, les détenteurs de polices avec participation d'une compagnie d'assurance-vie à capital social doivent recevoir, à titre de participation, un minimum de 90 à 97 ½ % des profits découlant de ces polices.

• d'une compagnie mutuelle: elle n'a ni capital social, ni actionnaires. L'entreprise est administrée dans l'intérêt exclusif des assurés. Les titulaires de polices avec participation se partagent la totalité des profits de la compagnie et élisent les administrateurs.

Chacune des quatre polices dont nous avons parlé plus haut peut être individuelle ou collective, ce qui signifie:

• la police individuelle: c'est un contrat entre une personne et une compagnie d'assurance-vie. Cette police peut-être:

— temporaire: elle se compare à l'assurance-automobile ou à l'assurance-incendie. Elle assure un risque précis, le décès de l'assuré, pour une période déterminée (d'un an à 25 ans). A la fin de cette période, s'il désire encore être assuré, le client doit demander une nouvelle police. L'assurance temporaire ne comporte habituellement aucun avantage pour l'assuré, comme une valeur de rachat ou la possibilité d'avances sur la police. Elle a cependant deux clauses, la possibilité de renouvellement avant l'échéance, sans examen médical, et la possibilité de transformation en police vie entière ou police mixte;

— vie entière: les primes à payer sont fixes la vie durant. Au décès, de l'assuré, la valeur nominale de la police (par exemple $10,000) est versée aux héritiers, contrairement à la police temporaire dont les primes ne sont versées que si le décès survient avant l'échéance de la police. Avec ce type de police, on peut emprunter de la compagnie d'assurance-vie jusqu'à concurrence de la valeur de rachat de la police; on peut interrombre le paiement des primes tout en gardant la police en vigueur; on peut convertir la valeur accumulée en une rente; on peut annuler la police et demander le paiement en espèces de sa valeur de rachat.

— mixte: une police mixte est considérée comme de l'assurance permanente même si, en fait, le client n'est pas assuré sa vie durant mais seulement jusqu'à la date d'échéance. La principale différence entre la police mixte et la police vie entière tient à ce que sa valeur nominale est payable à une date exactement déterminée d'avance, si l'assuré est alors vivant. De ce fait, la prime d'une police mixte est plus élevée que celle d'une vie entière, mais ses valeurs de rachat le sont aussi.

• la police collective: elle assure, en vertu d'un contrat unique, tous les membres d'une organisation, d'une compagnie, ou parfois d'un club ou d'une association. Employeurs et employés se partagent habituellement le coût des primes et l'examen médical n'est pas requis la plupart du temps. C'est souvent le salaire de l'assuré qui détermine le montant de son assurance. Par exemple, lors de son décès, ses héritiers pourraient recevoir l'équivalent deux ou trois ans de salaire. L'assurance collective peut être:

— temporaire: ce qu'elle est la plupart du temps; si l'assuré change d'emploi, il perd toute son assurance; cependant, les régimes d'assurance collective comportent toujours un "droit de transformation". Si un employé change d'emploi, il lui est souvent possible de remplacer, sans examen médical, son assurance collective par une police individuelle de même valeur nominale. Au moment de la retraite, il arrive fréquemment que l'employeur continue à l'assurer, mais pour un montant moindre.

— permanente: elle est plus coûteuse mais assure aux employés certains des avantages des polices individuelles permanentes;

— assurance-vie-prêt: le but de cette assurance-prêt est de garantir le règlement de la dette si l'acheteur vient à mourir. Au début, ce genre d'assurance, tant pour le prêteur que pour l'emprunteur, était constitué de polices individuelles. Avec la croissance du crédit à la consommation, la plupart de ces polices sont maintenant de l'assurance collective.

Le manque de communication

Que ce soit chez-vous ou au bureau, vous avez sans doute fait l'expérience d'un malentendu. On ne peut comprendre pourquoi les autres n'avaient pas compris ce qu'on voulait dire (c'était pourtant clair!!). C'était peut-être clair pour la personne qui paissait le commentaire, mais pour les autres, il semblerait que non. Trop souvent une dispute est le résultat de ce manque de communications.

Plusieurs aspects peuvent contribuer au malentendu. Le choix de mots est sans doute très important. Il ne faut pas utiliser un vocabulaire rafiné lorsqu'on s'adresse à un enfant ou utiliser un vocabulaire d'enfant lorsqu'on s'adresse à son patron. L'enfant pourrait se sentir intimidé par la terminologie et le patron se sentir offusqué car il croirait qu'on questionne son intelligence.

En plus du choix de mots, le ton de voix peut créer des problèmes. Les personnes promptes et sèches pourraient vous donner l'impression qu'elles vous disputent lorsque ce n'est pas le cas. Le contraire est possible aussi lorsqu'il s'agit de personnes timides et réservées.

Mais la cause du malentendu n'est pas toujours la personne qui fait le commentaire. Il se peut que la personne à l'écoute ne soit pas assez attentive.

Trop souvent on anticipe le commentaire et nous agissons d'après ce qu'on voulait entendre et non d'après ce qui était véritablement dit. Chose certaine, c'est qu'il y aura toujours des malentendus. Notre seul espoir est d'essayer de les minimiser. Pour se faire, il faut dire clairement ce qu'on veut dire. Trop de gens, pour une raison ou pour une autre, jouent le jeu de la devinette. Ils ne peuvent jamais dire ce qu'ils veulent, il faut presque le dire pour eux.

Il faut être attentif lorsqu'on vous adresse la parole et ne pas être gêné de demander de répéter ou d'expliquer de nouveau si on ne comprend pas les termes utilisés.. L'idéal est de répéter dans ces propres mots les directives reçues afin qu'on puisse confirmer si on avait bien compris l'intention de notre interlocuteur.

Mais même avec toutes ces précautions, il est malheureux que votre prochain malentendu soit toujours un mystère. Pour l'un, " les directives étaient claires et précises, mais ont été mal interprétées" et pour l'autre, " j'avais très bien compris, c'est lui qui s'était mal exprimé".

Article tiré dans l'ECHO POPULAIRE,
Vol. 5, No. 5

Edith Piaf

Film français de Guy Casaril

Par Claude Roberto

Avec Brigitte Arial [Edith] et Pascale Christophe [Simone]

Ciné-club francophone pour adultes, Citadel d'Edmonton

Dimanche le 8 janvier

Piaf, cette femme de tragédie qui dans sa quête continuelle de l'amour et du bonheur lutta toujours contre le destin, est depuis longtemps rentrée dans la légende. Et il n'est pas facile de porter à l'écran un personnage mythique. Casaril, sans avoir produit un film exceptionnel, y réussit cependant assez bien.

Fidèlement le scénario illustre la vie de Piaf, de sa naissance sur le porche d'une maison misérable jusqu'à ses premiers succès sur scène. Il suit donc les grandes étapes de la jeunesse d'Edith, les tours de chants sur le trottoir, la naissance d'une petite fille, la rencontre avec Louis Leplée, directeur du cabaret Guerny, puis la relation avec Raymond Asso, un poète Parisien. L'amitié, qu'Edith porta à sa soeur Simone, occupe une position centrale et lie les divers épisodes du film.

De nombreuses chansons accompagnent tout le récit et lui donnent de la profondeur. On peut être surpris d'entendre des refrains nettement postérieurs à la période représentée sur l'écran. Mais les airs authentiques des débuts de Piaf paraîtraient de nos jours démodés.

D'autre part, Edith a tissé ses chansons avec ses rêves, ses aspirations et ses malheurs, en somme avec toute sa vie. Pourquoi alors ne pas associer sa jeunesse aux airs plus tardifs de l'époque où elle était l'idole de Paris et du monde entier? Aussi l'accompagnement musical ne choque pas vraiment.

Un détail: La dernière partie, lorsque Brigitte Arial chantant l'Accordéoniste est doublée, serait améliorée si on évitait les gros plans de l'actrice. En effet il est, à mon avis, trop évident que cette dernière ne chante pas vraiment.

Les vues des vieux quartiers de Paris sont magnifiques. Il faudrait cependant noter que, malgré quelques détails ajoutés ici et là, ce Paris donne l'impression d'être très contemporain. Bien sûr ce qui n'empêche pas les ruelles pavées, les marchés en plein air, les places ombragées et les platanes d'enchanter tout spectateur.

Comme le Ciné-club francophone pour adultes (Edmonton) vient de recevoir un programme différent de celui décidé l'automne dernier, Le Franco prépare une entrevue avec Jean-Claude Mahé afin d'apporter des éclaircissements.



CIBLE-SANTÉ

Surmonter le stress



Le docteur Hans Selye, l'expert de renommée mondiale en matière de stress, a déjà défini le stress comme étant "le rythme de dégénérescence de l'organisme".

Le regretté docteur Selye a aussi expliqué que le stress n'est pas uniquement mauvais. Il peut parfois être positif et même agréable — comme lorsqu'on embrasse un être aimé, ou que l'on assiste à un événement heureux, un mariage par exemple.

Puis, il y a le stress négatif — celui qui est lié au chômage, aux problèmes maritaux, au décès d'un conjoint, aux problèmes d'argent, aux mauvaises conditions de logement ou aux soucis au sujet des enfants.

Celui ou celle qui ne peut surmonter le stress risque de souffrir d'hypertension, de maladie cardiaque, d'ulcère, de migraine, d'asthme ou de dépendance à l'égard de l'alcool ou des drogues. Selon des chercheurs dans le domaine de la santé, le stress est l'une des principales causes de maladie dans notre société.

Comment peut-on contrôler le stress pour qu'il n'ait pas de conséquences graves? Les spécialistes vous conseillent d'être à l'affût des signes avant-coureurs, à savoir: les pulsations cardiaques rapides, les mains moites, les crampes d'estomac, les sautes d'humeur, l'irritabilité ou le sentiment d'impuissance. Pour échapper à ces sentiments, certaines personnes peuvent faire des excès de table ou s'enivrer ou encore, avoir recours, sans aucun succès, aux tranquillisants, aux somnifères ou aux cigarettes.

Les conseillers dans ce domaine proposent des méthodes pour surmonter le stress: établissez des priorités et organisez votre emploi du temps en vous acquittant d'abord des tâches essentielles. Suivez un régime alimentaire équilibré. Reposez-vous suffisamment. Retrouvez votre vigueur en faisant de l'exercice. Les conseillers en matière de stress affirment qu'il est normal qu'un corps en mauvaise forme ne puisse surmonter efficacement le stress.

Voici des techniques de relaxation utiles: la respiration profonde, les exercices d'étirement, la marche, le yoga. Aux hommes, on suggère d'exprimer leurs sentiments plutôt que de les réprimer.

Il peut être utile de discuter de ses anxiétés avec un membre de sa famille, un bon ami, un membre du clergé ou un médecin sympathique — quelqu'un qui prendra le temps d'écouter. Si les problèmes de stress sont très graves, il serait bon de consulter un spécialiste et de se procurer un ou deux bons ouvrages sur la façon de surmonter le stress.

Les solutions ne sont pas toujours faciles, surtout en période de récession. Pourtant, selon les spécialistes, pour surmonter le stress, il est essentiel d'en être conscient, de l'accepter et de s'y adapter.

Cette chronique a été rédigée par la direction de la promotion de la santé, Santé et Bien-être social Canada.



SIDA, un mal du siècle

Il y a trois ans, on l'a appelée la «peste gay» car elle s'est d'abord manifestée chez les homosexuels. Puis ce fut au tour des New-Yorkais utilisant des drogues intraveineuses. Les immigrants haïtiens ont aussi été atteints par ce fléau, de même que les hémophiles. Finalement, 20 enfants, la plupart ayant un parent dans les groupes ci-haut mentionnés, sont maintenant frappés par le syndrome d'immuno-dépression acquise, ou SIDA.

Cette nouvelle maladie du siècle se manifeste entre autres par le sarcome de Kaposi, un cancer des vaisseaux sanguins rarissime il y a trois ans. Mais la mort est souvent causée par la pneumonie à pneumocystis carinii. En fait les gens atteints du SIDA voient leur système immunitaire s'effondrer complètement, ouvrant ainsi la porte à une pléiade d'infections et de cancers.

Comment se propage cette maladie ? On ne le sait pas. Le sang semble être un des agents de transport puisque des hémophiles qui ont un grand besoin de sang l'ont attrapée, de même qu'un patient ayant reçu du sang d'une personne morte du SIDA.

Chez les homosexuels, les rapports anaux peuvent entraîner des lésions par où se serait développé le SIDA. Comme les homosexuels ayant contracté cette maladie ont eu plus de 1 000 partenaires sexuels dans leur vie, le SIDA a pu rapidement se répandre parmi eux. Ceci explique pourquoi trois victimes sur quatre sont des homosexuels.

L'hypothèse d'une propagation de la maladie par le sang tient toujours dans le cas des usagers de drogues intraveineuses, puisque ces habitués utilisent la même aiguille plusieurs fois et qu'un certain nombre d'entre eux sont homosexuels. Mais cette explication ne tient plus pour les Haïtiens, car l'homosexualité et l'usage de drogues sont tabou dans leur société.

Néanmoins la Croix-Rouge canadienne et le département américain de la Santé publique ont récemment demandé aux homosexuels, aux drogués et aux Haïtiens de ne plus donner de sang.

La période d'incubation de cette nouvelle maladie peut être aussi longue que deux ans. Beaucoup de personnes ont ainsi pu être contaminées lors d'une transfusion sanguine. Le SIDA n'est donc pas un problème pour les seules communautés homosexuelles et haïtiennes, mais bien pour toute la société. D'ailleurs vaincre le SIDA voudra peut-être signifier vaincre le cancer! En effet, en identifiant le virus responsable du SIDA, on identifiera peut-être pour la première fois un virus responsable du cancer.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE DEMANDES EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'EMISSIONS RELIGIEUSES INTERCONFESSIONNELLES TRANSMIS DU SATELLITE AU CABLE. Dans son avis public 1983-112 du 2 juin 1983, le Conseil invitait la soumission de demandes pour obtenir une licence d'exploitation d'un service national d'émissions religieuses intercofessionnelles au plus tard le 2 septembre 1983. Suite à des demandes reçues en ce sens, le Conseil prolongea la date limite pour la soumission de telles demandes au 3 janvier 1984 (Avis public CRTC 1983-160). Le 16 décembre 1983, le Conseil a reçu une demande de l'Interchurch Communication pour un prolongement additionnel au 1er mai 1984 de la date limite de soumission afin de lui donner le temps de compléter la mise sur pied d'un regroupement interconfessionnel responsable de préparer sa demande au Conseil, en réponse à l'avis CRTC 1983-112. Des lettres d'appui pour un tel prolongement ont également été reçues des organismes suivants: l'Eglise anglicane du Canada, le Regroupement baptiste du Québec et de l'Ontario, la Fédération baptiste du Canada, le Conseil luthérien du Canada, l'Eglise presbytérienne du Canada, l'Eglise unie du Canada, le représentant catholique romain au sein de l'Interchurch Communication et l'Eglise grecque orthodoxe du Canada. Conséquemment, le Conseil prolonge, par la présente, la date limite pour la soumission de demandes du 3 janvier au 1er mai 1984. En conformité de ses Règles de procédure, le Conseil annoncera ultérieurement la date et le lieu de l'audience publique au cours de laquelle seront étudiées les demandes en réponse au présent appel. (PN-284)

Canada

Boîte à chansons

Au programme:

Orchestre **Encore**

et le chansonnier **Jacques Chauvin**

en plus de la participation de talents amateurs de différentes régions.

Animation **Gilbert Parent**

Lieu: Boîte à Popicos 8520 - 91 rue

Date: 21 janvier 1984 débute à 21h

Entrée:
$4.00 non-membre de FJA
$3.00 membre de FJA

pour info: **469 - 1344**

Projet conjoint de FJA et de la Commission culturelle de l'ACFA

«Les besoins de la francophonie albertaine en matière de service de bibliothèque»

Tel est le titre d'une recherche commanditée par le "Library Services Branch of Alberta Culture" et qui est en voie d'être réalisé par (RMC) Resources Management Consultants (Alberta) Ltd.

Les associations, organismes, institutions et individus sont invités à présenter un mémoire portant sur cette question importante pour les Francophones de l'Alberta. Quels sont les besoins de la francophonie dans ce domaine et comment les bibliothèques peuvent-elles le mieux y répondre?

En plus, la compagnie RMC retiendra les services de personnes sur place pour réaliser des entrevues avec des particuliers dans les régions suivantes: Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Calgary et Lethbridge.

Pour plus de renseignements, S.V.P. communiquez avec Marie-Louise Marino de RMC à l'adresse suivante:

RMC
10443-65 avenue
Edmonton, Alberta
T6E 2K2
Tél: 432-0204

EDITORIAL

Education
Une priorité sans fonds

Tout dernièrement, jeudi 12 janvier, le ministre de l'éducation annonçait que les octrois versés aux commissions scolaires pour défrayer les coûts de l'éducation ne seraient pas augmentés. Cette déclaration de M. David King arrive seulement deux semaines après que le Premier ministre, M. Peter Lougheed, ait annoncé que l'éducation devenait la grande priorité pour son gouvernement en 1984.

Malgré qu'il ne soit pas absolument nécessaire d'augmenter les budgets juste parce qu'on a fait d'un domaine d'activité un priorité, il est bon de le faire. Le public aura sûrement de la difficulté à croire que ce gouvernement est sérieux en accordant une priorité à l'éducation tout en refusant d'augmenter sa participation financière.

M. King a aussi annoncé qu'il y aura une augmentation de 13.3 pour cent au chapitre des capitaux pour la construction d'écoles. Mais cette augmentation n'affectera pas évidemment les opérations quotidiennes des commmissions scolaires. D'autre part le ministre a avoué que cette augmentation a été rendue nécessaire pour rencontrer les obligations encourues et les décisions prises il y a quelques années déjà, pendant que l'Alberta se trouvait en plein dans le "boom" économique.

Une légère augmentation de 2 pour cent est également accordée aux commissions scolaires pour rencontrer les besoins spéciaux des enfants. L'éducation spéciale est un secteur qui englobe les besoins spéciaux, les écoles techniques, les programmes de langues officielles et autres, et les programmes pour les enfants surdoués. Ici encore, cette petite augmentation n'allègera pas le fardeau d'opérations des commissions scolaires.

Les politiques de ce gouvernement semblent parfois jouer l'une contre l'autre. Pour stimuler l'économie le gouvernement Lougheed versera durant la présente année financière quelques 151 millions de dollars aux grandes corporations sous forme de crédit d'impôt et d'encouragement monétaire avec l'espoir sans doute de voir le nombre d'emplois s'accroître. Par contre ce gêle au niveau de octrois aux commissions scolaires fera certainement décroître le nombre d'emplois dans le domaine de l'éducation.

Il va sans dire que non seulement la quantité sera diminuée mais aussi la qualité de l'enseignement puisqu'il faudra sans doute faire des coupures budgétaires et laisser tomber certains projets ou même certains programmes.

Les commissions scolaires n'ont que quelques options. Elles peuvent augmenter les taxes sur la propriété, imposer des frais à l'usager ou couper les services. Aucune de ces options ne plaît ni n'arrive seule à boucler les budgets.

Il est intéressant de noter aussi que les programmes de langues officielles sont inclus avec tous les programmes spéciaux, les programmes de langues autres que le Français, les programmes pour les enfants surdoués, les écoles techniques etc.

Est-ce là une décision prise dans l'unique but d'augmenter l'efficacité du ministère et des commissions scolaires? Ou serait-ce pour mieux dissimuler les fonds accordés à chacun de ces programmes?

On nous prendra peut-être pour des paranoïaques mais nous pensons avoir raison de tout soupçonner. En Alberta le gouvernement a toujours mêlé les francophones aux anglophones qui s'inscrivent dans les programmes de langue officielle, à tel point qu'il lui est impossible de dire combien de francophones participent aux programmes d'immersion française.

Tous ces programmes dits spéciaux, selon M. Reno Bosetti sous-ministre de l'éducation, coûtent plus cher que les programmes ordinaires et il est possible de mettre en pourcentage cette différence dans les coûts. Sauf dans le cas des francophones, car il est impossible de les dénombrer.

Comment peut-on alors savoir quels sont les fonds mérités par les francophones en provenance non seulement du ministère de l'éducation mais aussi du gouvernement canadien qui vient tout juste de renouveler des ententes avec les provinces pour les subventions fédérales à l'enseignement des langues officielles? Comment peut-on savoir si ces fonds sont totalement dirigés vers les francophones?

Peut-être est-il temps maintenant pour le gouvernement Lougheed de faire comme le Manitoba et la Saskatchewan et créer un bureau de l'éducation française pour desservir la population farncophone et ainsi rencontrer mieux les obligations auxquelles il a consenti en signant la Charte des Droits et Libertés canadienne, Charte qui garantit le droit à l'enseignement en français pour les francophones.

Paul Denis

Qu'est-ce qu'une assurance collective?

(S.O.P) — De nos jours, la sécurité financière individuelle repose sur trois assises: les régimes gouvernementaux, les régimes d'assurance collective et les régimes personnels.

L'assurance collective est une forme d'assurance par laquelle toutes les personnes formant un groupe structuré sont assurées en vertu d'un seul contrat. Plutôt qu'une police, ces personnes reçoivent chacune un certificat, qui décrit tous les genres d'assurance compris dans le régime: vie, invalidité et santé.

L'ensemble des conditions du régime est contenu dans le contrat principal, qui constitue le document juridique établissant les obligations respectives de la compagnie d'assurance et du groupe (employeur, association ou syndicat), signataires du contrat.

Pour avoir droit à une assurance collective, il faut avoir été à l'emploi d'une compagnie X à plein temps pendant une période déterminée par le contrat, soit un mois ou trois mois. L'examen médical n'est pas obligatoire, mais on peut vous demander une déclaration relative à votre état de santé.

Les membres d'une assurance collective ne paient pas directement les primes à la compagnie d'assurance. Habituellement, l'employeur paie lui-même une partie (l'autre est prélevée sur le salaire de l'employée) sinon l'ensemble des coûts.

Certains régimes prévoient des prestations pour toutes les personnes à la charge de l'employé, ces dernières étant habituellement son conjoint et ses enfants non mariés de moins de 19 ans, ou parfois de 21 ans. Cependant, si un enfant ou un conjoint travaille pour la même entreprise que ses père ou mère ou son conjoint, cette personne sera considérée comme un employé et non pas comme une personne à charge. D'autre part, si un enfant est étudiant, il continuera d'être assuré, même s'il a passé l'âge limite normal.

SON BUT

Il est de garantir une somme d'argent au bénéficiaire si l'employé vient à mourir pendant qu'il est assuré. La somme en question peut être la même pour tous les membres ou, plus souvent, elle peut varier selon un barème. Par exemple, elle peut être équivalente aux gains annuels d'un employé ou à deux fois ces gains, jusqu'à concurrence d'un certain maximum.

L'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

Divers autres genres de prestations peuvent être prévus:
• sur la vie des personnes à charge, en vertu de quoi une somme serait versée à l'assuré advenant le décès de son conjoint ou de l'un de ses enfants;
• sous forme de revenu au survivant, en vertu de quoi la bénéficiaire de l'assuré recevrait un revenu mensuel, plutôt que la somme assurée en un seul paiement;
• sous forme d'assurance permanente ou grande branche (vie entière), en vertu de quoi l'assuré bénéficierait d'une valeur d'assurance acquittée en cessant de participer au régime.

Deux clauses intéressantes se retrouvent dans la plupart des régimes d'assurance-vie collective;
• le droit de transformation, qui permet de transformer l'assurance collective en police personnelle;
• la clause d'invalidité, subdivisée en:
— exonération de payer les primes, de la part de l'employeur et de l'employé, si l'employé devient totalemem invalide avant d'avoir atteint un certain âge (60 ou 65 ans);
— indemnité mensuelle d'invalidité payable à l'assuré, tant que la valeur de l'assurance n'est pas épuisée.

L'ASSURANCE COLLECTIVE ACCIDENT-MALADIE

L'assurance collective accident-maladie, comme son nom l'indique, vous protège contre la perte de revenu et les frais résultant de maladies ou de blessures accidentelles. Elle se présente sous diverses formes:
• l'assurance-maladie supplémentaire, qui couvre la plupart des frais non admis par les régimes gouvernementaux, et s'applique à l'assuré et à ses dépendants;
• la rente temporaire d'invalidité, appelée parfois "assurance-salaire", qui prévoit le versement hebdomadaire ou mensuel d'un certain montant lorsque l'assuré est incapable de travailler par suite d'un accident ou de maladie. L'assurance-salaire peut être un régime de courte durée (paiement dès le 1er jour d'invalidité) ou de longue durée (paiement après 90 jours ou autre délai).
• mort accidentelle et mutilation: paiement de la même somme si l'assuré perd les deux mains, les deux pieds, une main et un pied, ou devient aveugle à la suite d'un accident; dans le cas d'un pied, d'une main ou d'un oeil, l'assuré reçoit environ 50%.
• assurance dentaire: elle comporte souvent une franchise de $25 par personne et $50 par famille; l'assuré paie habituellement 20% du reste.

POLICE PARTICULIÈRES

• Polices accident pour les étudiants.
• Polices accident-voyage.
• Polices sur les prêts.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Journal Le Franco-Albertain Ltée, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4, téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Selon la FFHQ

La réforme linguistique est en perte de vitesse

OTTAWA- La Fédération des Francophones hors Québec regrette que le gouvernement canadien n'ait pas décidé d'apporter des amendements majeurs à la loi sur les langues officielles, et elle a déploré les lenteurs qui se manifestent à l'endroit de ce dossier tant aux niveaux des politiciens que de la haute fonction publique fédérale.

La F.F.H.Q. déplore également que dans son dernier discours du Trône, le gouvernement n'ait aucunement souligné la nécessité de poursuivre avec vigueur la réforme linguistique.

Rappelons qu'à l'instar du Comité mixte et telle qu'elle le soulignait dans un mémoire présenté en mars 1983, la F.F.H.Q. réclame l'établissement de la nature déclaratoire et exécutoire de la Loi sur les langues officielles, la primauté de cette loi sur l'ensemble des législations fédérales et l'élargissement des pouvoirs consentis au Commissaire aux langues officielles.

La F.F.H.Q. se réjouit par contre de constater que le Premier ministre, dans sa lettre rendue publique hier, accepte d'accorder un statut permanent au comité mixte sur les langues officielles et de mettre au rancart le concept des districts bilingues. La F.F.H.Q. remarque également que le Premier ministre reste ouvert au principe de l'élargissement des pouvoirs et obligations du Commissaire aux langues officielles.

"Tant et aussi longtemps que les Francophones seront sous-représentés aux échelons supérieurs de l'appareil gouvernemental et dans les bureaux régionaux et locaux des oragnismes fédéraux, tant et aussi longtemps que les moyens mis à la disposition des communautés de langue officielle pour obtenir justice seront déficients, nous devrons nous contenter des demi-mesures actuelles, d'atermoiements et, globalement, d'une progression à pas de tortue dans un domaine aussi vital pour nous que la mise en oeuvre de programmes efficaces à l'intention de nos communautés", a déclaré le président de la F.F.H.Q., M. Léo Letourneau.

La F.F.H.Q. estime que le gouvernement a, sur la question des langues officielles, tous les éléments en main pour procéder à une réforme majeure de la loi. La F.F.H.Q. tient d'ailleurs à féliciter les co-présidents du comité mixte sur les langues officielles, le député Jean-Robert Gauthier et le sénateur Lowell Murray, ainsi que tous les députés et sénateurs qui ont participé à ce comité, pour la qualité des rapports qu'ils ont produits jusqu'à présent.



BULLETIN AGRICOLE
Eugène Whelan

Année de changement pour la Société du crédit agricole

L'an dernier a été le début d'une nouvelle étape importante dans l'histoire de la Société du crédit agricole du Canada en tant qu'établissement spécialisé dans les prêts à long terme aux agriculteurs. En effet, plusieurs changements ont été apportés afin de lui permettre de mieux servir les agriculteurs canadiens.

Par suite de modifications à la Loi sur le crédit agricole, la Société a maintenant le pouvoir de se procurer des fonds supplémentaires auprès du secteur privé. En février dernier, la Société a ainsi emprunté 50 millions de dollars sur le marché européen afin de répondre aux demandes de prêts des agriculteurs canadiens jusqu'à la fin de mars 1983.

Avant l'entrée en vigueur de ces modifications, la Société ne pouvait emprunter qu'au gouvernement fédéral.

Autre changement important, notons la possibilité d'offrir des prêts hypothécaires renouvelables de 10 ans.

Auparavant, le taux d'intérêt était fixe pour toute la durée du prêt. L'emprunteur bénéficie maintenant d'une plus grande flexibilité. Les prêts peuvent encore être amortis sur 30 ans, mais à la fin de la période de 10 ans, l'emprunteur a le choix de le prolonger au taux d'intérêt en vigueur à ce moment-là ou de le rembourser entièrement.

Il ne fait aucun doute que l'année dernière a été difficile pour certains agriculteurs, comme en témoigne le nombre accru d'emprunts de refinancement et de consolidation.

Afin d'aider les agriculteurs en difficulté financière, le gouvernement fédéral a reconduit le Programme spécial d'aide financière à l'agriculture dans son budjet de juin 1982 et y a affecté 100 millions de dollars supplémentaires dans celui présenté en avril 1983. Ce programme prévoit une réduction de quatre pour cent du taux d'intérêt pendant les deux premières années du prêt. Étant donné que les demandes sont très nombreuses, il n'y a plus de fonds disponibles pour ce programme.

En 1983, plus de 5 500 agriculteurs ont reçu une aide dans le cadre de ce Programme spécial et des prêts ont été consentis à 4 500 autres agriculteurs, aux termes du programme normal de financement de la Société.

Je suis convaincu que le pire sera bientôt chose du passé, mais il faudra toujours des programmes de crédit agricole. Par l'entremise de la Société du crédit agricole, le gouvernement fédéral continuera de s'assurer que les fonds nécessaires sont mis à la disposition des agriculteurs canadiens.

Eugène Whelan est le Ministre de l'Agriculture du Canada.

Comment prendre soin d'une fourrure

Un vêtement en fourrure de qualité procurera, si l'on en prend soin, confort et chaleur pendant de longues années. Voici quelques conseils qui assureront la longévité naturelle de votre fourrure.

Ne suspendez jamais votre vêtement en fourrure au dessus d'une source de chaleur directe, radiateurs ou bouche de ventilation. Suspendez le librement dans la salle de bains en vous assurant qu'il n'entre pas en contact avec d'autres vêtements. L'air devrait circuler librement autour de la fourrure. Attendez que le vêtement soit complètement sec avant de le peigner ou le secouer.

Lorsque vous conduisez votre voiture, gardez votre vêtement ouvert afin d'éviter les dommages causés par le frottage du volant. Si vous conduisez souvent vous devriez prendre des précautions particulières — non seulement en protégeant votre vêtement mais aussi en choisissant la fourrure appropriée à l'usage auquel le vous la destinez. En vous asseyant relevez l'arrière du manteau afin d'éviter, autant que possible, une pression constante sur un point particulier du manteau.

A la fin du printemps et tout au long de l'été votre vêtement en fourrure nécessite la protection d'un environnement contrôlé. lorsque vous estimez l'hiver terminé, ne tardez pas à prendre les arrangements nécessaires pour un entreposage professionnel. Ne rangez jamais votre manteau dans un sac de plastic.

Si vous portez fréquemment votre manteau, un nettoyage par année est recommandé. Soyez assuré que la pollution atmosphérique cause de plus grands dommages qu'un nettoyage annuel.

Les difficultés se résorbent

Bientôt, l'Acadie Nouvelle

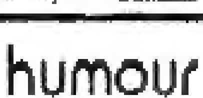
CARAQUET- Après plusieurs mois de querelles internes, de difficultés juridiques et de fonds insuffisants le journal de langue française l'Acadie Nouvelle s'apprête à commencer à publier sous peu.

Le rédacteur-en-chef, M. Robert Pichette, a fait savoir que le conseil d'administration a pris certaines mesures pour assurer la publication prochaine du nouveau quotidien, mais n'a pu fournir une date précise.

Malgré les problèmes rencontrés, une promesse de fonds provenant d'un nouveau groupe d'investisseurs, au cours de la première semaine de janvier, semble avoir contribué à renverser la vapeur. On croit que ces investisseurs pourraient injecter $400,000 dans cette affaire.

L'Acadia Nouvelle est l'un des deux journeaux qui se proposent de combler le vide laissé par la fermeture de l'Evangéline, en septembre 1982. Les 250,000 francophones de la province s'étaient ainsi retrouvés sans journal dans leur propre langue.

Un groupe d'hommes d'affaires de Moncton, prévoit également publier un journal, Le Matin du Nouveau-Brunswick, dans quelques mois. Ce journal doit être publié avec l'aide d'un fonds de $4 millions du gouvernement provincial.



Ces enfants se rendent compte qu'il y a des invités à la maison quand ils entendent leur mère rire aux plaisanteries que fait leur père.

S'approchant un jour d'un certain don Juan, une dame lui dit en lui tendant la main;

— Avouez, monsieur, que vous m'avez complètement oubliée. C'était vrai. Il la reconnaissait bien, mais il ne pouvait arrivé à retrouver son nom. S'inclinant profondément, il lui dit:

— Excusez-moi madame. C'est que j'ai passé ma vie à tenter de vous oublier.

Deux Irlandais, suant sang et eau, grimpent une côte en tandem. Enfin les voici arrivés en haut.

— Ouf! fait l'un. C'était rudement à pic!

— Pour ça, on peut le dire, renchérit l'autre. Et si je n'avais pas serré les freins pendant toute la montée, nous aurions certainement dégringolé la pente.

Une pétulante petite personne monte dans l'autobus, sa paire de patins au bras. Un monsieur se lève pour lui céder sa place.

— Oh! non, merci, j'aime mieux rester debout, dit-elle. J'ai patiné tout l'après-midi et je suis fatiguée de m'asseoir.



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

Voir la vie en rose

Je me promenais tranquillement, ou plutôt, je glissais joyeusement sur les routes d'Edmonton ce matin, lorsque l'on rapporta la signature prochaine de Pete Rose avec les Expos de Montréal. Le commentateur sportif, dont je tairai le nom, se posait de sérieuses questions concernant cette signature, considérant le fait que Rose joue à la même position qu'une des super-vedettes des Expos, Al Oliver.

Je me suis dit "Ou bedon le gars ne sait pas de quoi il parle, ou bedon il est fou". En tant que je suis concerné, cette signature rapporterait énormément à l'équipe, peut-être même un championnat. Et je m'explique.

Dernièrement, on rapportait les commentaires de Scott Sanderson, récemment échangé aux Cubs de Chicago. Celui-ci disait que les Expos ont définitivement le talent nécessaire pour accéder aux grands honneurs, mais qu'il manque un petit quelque chose pour amalgamer ces efforts en un tout. Il disait que Gary Carter possède un ego aussi gros que son chèque de paie et qu'André Dawson n'a jamais digéré le refus de la direction de renégotier son contrat.

En un mot: on manque la présence d'un leader...

Et voici Pete Rose, communément surnommé Charlie Hustle. Oh! Bien sûr, il a ralenti. Bien sûr, sa carrière achève, puisqu'il a 42 ans. Bien sûr, il ne cadre pas parfaitement dans ce club ou la jeunesse est de mise. Mais est-ce que cette équipe peut faire patienter ses partisans encore longtemps? Est-ce qu'on peut réellement faire croire aux gens que la même édition que l'an dernier, à part un seul petit changement, peut réussir enfin à tout traverser?

Rose est un leader. Il devrait parvenir à atténuer ces conflits de personalités. Il comblerait l'immense vide de second rang des frappeurs, permettrait sûrement à Raines de voler plus de buts et à Dawson et Oliver de produire davantage.

Et Rose est aussi une attraction. Ecoutez Howard Cossell en parler. Ecoutez 200,000,000 d'américains en parler. Avec ce joueur, les Expos vont attirer vers eux les postes de télévisions, les journaux et un tas de publicité. Rose est à la conquête d'un record de tous les temps et les américains adorent les records. C'est spectaculaire!

Et avec toute cette publicité gratuite, ils pourront davantage vendre leur produit, un produit qui se détériore d'année en année.

D'après moi, ce contrat serait de l'argent fort bien placé...

Bonne Semaine! Et je vous souhaite que vos mises pour le Super Bowl se réalisent. Si j'étais vous, je parierais sur les Raiders, puisque d'après moi, ce sont les Redskins qui vont l'emporter... par dix points. Marcus Allen vaut John Riggins, mais Joe Theisman est supérieur au vieux Plunkett.



A vendre

A vendre set de cuisine, divant-lit, bureau, lit. Contactez 436-3699.

Mobilier de salon à vendre beige avec floraux. Communiquez après 5 heures au 469-3206.

A vendre. Ménage complet à vendre séparément. Table de pool 3' X 6', perruche avec cage, set de poids lourds avec banc, dactylo manuel. Très bonne condition. Cause de déménagement. Communiquez au 435-7717 demandez Frank.

A vendre. 2 tables en vitre avec pieds chromés, 1 lampe de coin. Contactez Diane 461-4277.

A vendre pièces crochetées à la main, pour veste, châle, gilet. Communiquez après 5 heures 469-3206.

A vendre.. Pontiac Laurentien 1972, bonne condition, bonne mécanique, V8 moteur 350 prês pour l'hiver 700$. Van Ford econoline 1969 .5 tonne, intérieur semi-fini. En bonne condition 600$. Communiquez au 435-7717 demandez Frank.

SERVICES DE GARDERIE

Désirerais garder enfants de tout âge à mon domicile. Du lundi au vendredi. Pourrais aussi s'arranger pour les fins de semaine. Contactez Marie-Paule 465-3299.

Garderais enfants de tous âges à mon domicile du lundi au vendredi. Diane 461-4277.

DIVERS

Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise 461-2557.

Syrop d'érable du Québec 12$ pour 2 litres. 22$ pour 4 litres. Lucie 489-8602.

Altérations de tout genre. Cuir et suède. Appelez Rachel 489-7697.

Si vous êtes à la maison et que vous aimeriez travaillez pourquoi ne pas venir en discuter avec d'autres personnes qui peut-être pourraient vous aider. Composez: 436-8725 (Carole) 465-7839 (Marie-Hélène).

Bungalow à vendre, à proximité des écoles JH Picard et St Thomas d'Aquin; 2 chambres à coucher; salle à dîner; cuisine avec poêle et frigidaire; sous-sol fini avec chambre d'extra; bar; salle de bain; garage double. 72,000$ Contactez le 922-4431 ou le 469-2593.

Cartes d'affaires et Professionnelles...

La FFHQ publie un document:

L'Analphabétisme chez les francophones hors Québec

OTTAWA - La Fédération des Francophones hors Québec a rendu public aujourd'hui le rapport d'un séminaire sur l'analphabétisme chez les Francophones hors Québec qu'elle a tenu au printemps 1983 en collaboration avec la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Education du Québec et le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

Ce rapport a été distribué à plus de quatre cent (400) organismes et individus dont les chefs des trois partis fédéraux, le Secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal, les ministres de l'éducation et de l'éducation permanente des provinces, les organismes impliqués dans l'enseignement ainsi qu'à de nombreux autres groupes ou intervenants possibles dans le domaine de l'alphabétisation.

Le président de la F.F.H.Q., M. Léo Le-Touzeau, a indiqué que le problème de l'analphabétisme, était de taille et qu'il atteignait des dimensions sociales, politiques, économiques et culturelles importantes pouvant affecter le développement global des communautés francophones hors Québec.

Des études (1) ont démontré que 43 pour cent des Francophones hors Québec n'ont pas fréquenté l'école au-delà de la dixième année et que, dans le cas des Francophones hors Québec ayant conservé leur langue maternelle, cette proportion passe à 57 pour cent.

Ce rapport de séminaire pose donc le problème de l'analphabétisme dans différentes provinces, aborde les différentes approches d'alphabétisation et évalue le rôle des principaux intervenants dans le domaine de l'alphabétisation.

La réflexion faite lors de ce séminaire a fait ressortir l'ampleur et la complexité du problème. Selon les participants, le suivi à cette réflexion initiale suppose recherche, concertation, regroupement, création et action auprès des analphabètes, auprès des institutions et auprès des gouvernements. La F.F.H.Q. verra donc comment assurer un suivi aux constatations issues de ce séminaire.

(1) Voir notamment "Les indicateurs sociaux ethnoculturels pour le Canada: document de référence" par Anthony H. Richmond et Darla Rhyne du "Institute for behavioural Research" pour la Direction de l'Analyse des tendances sociales du Secrétariat d'Etat, septembre 1982.

A MORINVILLE

«Canskate»: Le patin artistique

Par Irène Tremblay

C'est le 22 décembre passé que le Club "Canskate" de Morinville a fêté Noël sur glace évidemment. Le père Noël était de la partie à la plus grande joie des enfants nombreux.

Le club "Canskate" existe depuis déjà plusieurs années à Morinville. Les enfants aiment beaucoup les sessions d'entraînement même quand on les fait travailler fort. Ils sont au nombre de quatre-vingts un patineurs répartis dans trois catégories basées sur l'âge et l'habilité de l'enfant.

Mlles Julie et Sarah Underwood sont responsables du programme de patin artistique pour le club "Canskate". Elles ont entrepris cette tâche avec énormément d'enthousiasme et de savoir faire.

Les membres de l'exécutif du club sont: Présidente, Sharon Brown; Secrétaire, Susan Mamchur; trésorière, Cynthia Jones; membres, Diane Mathison. Plusieurs autres personnes prêtent de leur temps à l'organisation dont Denise Stang et Elaine Bertrand responsables du "Canskate artistique; Ann Schimpf, liaison avec le secteur professionnel; Karen Finlay, les communications et la musique; le comité du téléphone est composé de Pearl Bennett, Sue Parker et Irène Tremblay.

Le club "Canskate" fait parvenir régulièrement, une lettre circulaire à tous ses membres afin de les tenir au courant des activités du club et des décisions prises par son comité exécutif. On y publie aussi les résultats des efforts des enfants inscrits aux différents programmes.

Les examens auront lieu à la fin mars à la fin des programmes. Un carnaval aura lieu le 25 mars en guise de célébration pour marquer la fin de l'année d'activités du club "Canskate".

humour

Un homme fait la queue devant un cinéma. Involontairement, il écrase, très douloureusement, les orteils d'un autre homme placé derrière lui. Cet homme pousse un cri affreux et une dame, placée à ses côtés, se penche en avant pour mesurer l'ampleur des dégâts. A ce moment, le premier homme, levant malencontreusement le bras, enfonce son pouce dans l'oeil de la pauvre femme qui pousse à son tour un cri atroce.

— Je vous présente ma femme, dit l'homme aux orteils écrasés à son "bourreau". Heureusement, les enfants sont restés à la maison...

Que dit une langouste alsacienne quand elle aperçoit un homard qui nage devant elle?

Elle dit: "Homard cha rive!"

J'étais avec mes parents dans un musée militaire en train de regarder une armure qui couvrait entièrement le torse, du cou à la taille, tout en faisant les bras libres. J'entendis alors, derrière nous, une jeune fille dire à une amie sur le ton de la confidence:

— Voilà qui m'aurait été rudement utile hier soir!

J'ai une secrétaire qui ne sait pas taper à la machine et qui m'envoie promener dès que je lui fais une observation, disait le directeur d'une petite agence de relations publiques. Si elle n'était pas aussi gentille avec les enfants, je divorcerais.

St-Paul reçoit son deuxième groupe Katimavick...

par Jules Van Brabant

C'est dimanche après-midi le 8 janvier 1984 que les gens de Saint-Paul et des environs souhaitaient la bienvenue aux jeunes du 2ième groupe Katimavik.

Cette rencontre des plus fraternelle eu lieu dans la grande salle au sous-sol du Centre culturel de Saint-Paul.

Le programme de ce rendez-vous amical suscita beaucoup d'intérêt de la part des membres du groupe Katimavik et des hôtes présents.

Voici donc un bref résumé du programme qui se déroula avec beaucoup d'entrain.

Mots de bienvenue de "l'agente" du groupe Katimavik, Denise Ouellette.

Son Honneur le Maire M. John Bagan, au nom de la population de Saint-Paul, accueillit le groupe en présentant à chacun une épinglette de Saint-Paul. Il leur expliqua, avec beaucoup d'humour, la signification et les débuts de notre Plaque d'Atterrissage pour objets non identifiés (U.F.O.), dont l'épinglette est une mini-reproduction.

Au nom de la Chambre de Commerce de Saint-Paul et du District, et comme membre de l'exécutif de cette même organisation Collen Hull Neufeld, distribua à nos 10 nouveaux citoyens ou nouvelles citoyennes des petites banderoles (pennants), souvenir de Saint-Paul.

Les groupes promoteurs de Katimavik à Saint-Paul vinrent à leur tour souhaiter la bienvenue à nos jeunes, en même temps qu'un stage de 3 mois heureux et profitable à tous points de vue.

Fernande Bergeron fit les souhaits au nom de l'A.C.F.A. et du Carrefour, Simone Marshall au nom des Blés d'Or et Héritage Franco-Albertain, et Jeannette Létourneau au nom de l'Ecole communautaire.

Les 10 membres du groupe Katimavik vinrent donc à tour de rôle se présenter à l'assistance. Ils ou elles sont: Kindall Brownlee de l'Ontario, Michel Forest du Québec, Donald Godson de l'Ontario, Kim Kugler de l'Ontario, Carolle Payant du Québec, Benoit Plante du Québec, Carole Roy de l'Ontario, Jean Sutherland de la Colombie Britannique, Joseph Van Veen de l'Ontario et Noreen Wren de l'Ontario.

Tous et toutes se dirent très heureux(euses) d'être à Saint-Paul. Ils et elles veulent profiter de leur séjour dans notre communauté, pour tenter d'autres expériences, faire face à d'autres défis, rencontrer bien d'autres canadiens et canadiennes en terre albertaine et apprendre ou perfectionner l'une ou l'autre langue officielle du Canada.

Pour faciliter les rencontres et agir comme " brise glace" Lise Holeton anima un jeu où toutes les personnes présentes, petits ou grands, jeunes ou vieux prirent part. (Ma famille).

Après ce délassement frénétique le Maître de Cérémonies remercia tous ceux et celles qui étaient venus rencontrer le 2ième groupe Katimavik. Il leur souhaita au nom de l'assistance, un séjour des plus profitable et agréable à Saint-Paul. Vu que ces jeunes seront ici avec nous jusqu'au 28 mars 1984, il les encouragea à participer aux célébrations du 75e anniversaire de Saint-Paul, qui auront lieu au cours de cette période.

Pour encourager de bonnes jasettes entre nos jeunes de Katimavik et leurs nouvelles connaissances de Saint-Paul et des environs, un café avec beignes et autres liqueurs douces furent servis. Faut le dire qu'à la clôture de cette rencontre tous appartenaient déjà à la BELLE FAMILLE DE SAINT-PAUL.

C'est vrai, à Saint-Paul ça marche.



CBXFT cette semaine

«Les Marchands de violence»

Les Marchands de violence (The Deadliest Season), tel est le titre du long métrage qui sera proposé aux **Grands Films**, le jeudi 26 janvier à 20 heures, à la chaîne française de Radio-Canada. C'est un film du réalisateur Robert Berger qui met en vedette Michael Moriarty, Kevin Conway, Sully Boyar, Meryl Streep, Patrick O'Neal et Andrew Duggan. C'est une production de 1977.

Les *Marchands de violence* raconte l'histoire saisissante d'un joueur de hockey qui a la conviction que pour réussir dans sa carrière, il doit donner à ses admirateurs le spectacle qu'ils veulent voir. Et, dans cet univers particulier des étoiles de hockey, certains admirateurs veulent que leur joueur préféré oublie les lois du fair-play ou du franc-jeu pour devenir violent sur demande.

L'acteur Michael Moriarty incarne un joueur de deuxième classe qu'on renvoie dans une ligue mineure à cause de son manque d'agressivité. Blessé dans son orgueil et incertain de son avenir, il apprend rapidement à donner à ses admirateurs le spectacle qu'ils souhaitent voir sur la glace. Il développe alors un style de jeu qui le fait à nouveau accéder à la ligue majeure. Ses tactiques plaisent aux administrateurs et réjouissent ses fans mais elles conduisent inévitablement à une catastrophe imprévisible sur la glace.

«La Revanche»

A **Télé-sélection**, le mardi 24 janvier à 20 heures, Radio-Canada présentera *la Revanche*, une comédie policière de Pierre Lary qui met en vedette Annie Girardot, Victor Lanoux, Dominique Labourier, Catherine Alric, Claude Rich et Philippe Avron.

Auteur d'un roman policier, Jeanne Jouvert est outrée par le fait que les médias en attribuent la paternité à son mari Alfred, commissaire de police.

Pour se venger, elle imagine d'effectuer un hold-up au bureau de poste central de Paris avec l'aide d'une amie, Anne. Elle recrute une deuxième complice en la personne de Sylvia, qui sort de prison. Celle-ci est chargée de séduire le receveur des postes, célibataire plutôt maniaque, dont l'appartement jouxte la salle des coffres. Le plan mis au point par Jeanne fonctionne tant bien que mal et le coup réussit; mais Alfred ne tarde pas à comprendre le rôle de sa femme dans cette affaire.

Une comédie d'un réalisateur transfuge de la télévision qui s'était signalé à l'attention du public et de la critique par un premier film intitulé *le Diable dans la boîte*.

Ceux qui ont vu *la Revanche* disent que le jeu d'Annie Girardot est éclatant, comme toujours. Elle est à la fois, l'épouse qui aime son mari, l'écrivain qui prend la responsabilité de construire une vie secondaire à celle de son milieu familial, vie qu'elle doit protéger surtout de son éditeur qui a décidé, au profit de la publicité, de mélanger un peu les cartes. L'écrivaine et l'épouse deviendront alors une femme d'action très rusée qui nous entraînera dans des aventures drôles et cocasses.

«La Règle du jeu»

Le Ciné-club de Radio-Canada nous propose, le dimanche 22 janvier à 22h40, *la Règle du jeu*, un drame de Jean Renoir tourné en 1939. Ce classique du septième art met en vedette Mila Parely, Dalio, Roland Toutain, Carette, Gaston Modot et Jean Renoir.

Le marquis de la Chesnay est infidèle à sa femme, qui recherche l'amitié de l'aviateur André Jurieux. Lisette, sa femme de chambre, est mariée au garde Schumacher, mais courtisée par le braconnier Marceau. Ces amours illégitimes s'enchevêtrent au cours d'une partie de chasse. Les rivaux se poursuivent et se battent; finalement, Jurieux sera tué par le garde qui le prenait pour Marceau.

L'historien du cinéma G. Sadoul raconte que Jean Renoir voulait faire un drame gai. Qu'il avait même déclaré, à la veille du tournage, que cela était l'ambition de sa vie que de tourner un drame gai. Il poursuit en disant que Renoir voulait faire une libre adaptation de la pièce de Musset, *les Caprices de Marianne*. Présenté au public à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le film de Renoir fut mal accueilli par la censure militaire, malgré son succès auprès du public parisien.

La Règle du jeu



Les Marchands de violence



La Revanche

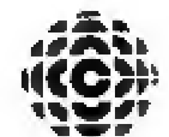
«Les Aventures de Tintin: le Trésor de Rackham le Rouge»

Le **Ciné-famille** du samedi 21 janvier à 14 heures présentera *les Aventures de Tintin: le Trésor de Rackham le Rouge*. C'est un film réalisé en dessins animés par Ray Goossens, sur un scénario de Charles Shows, d'après l'album de bandes dessinées du regretté Hergé.

Le jeune journaliste Tintin a mis la main sur des parchemins indiquant l'emplacement d'un trésor enlevé à un pirate par un ancêtre de son ami le capitaine Haddock. La recherche de cette fortune conduit Tintin vers une île inexplorée encore habitée par une tribu sauvage. Le professeur Tournesol a mis au point un sous-marin monoplace qui permet au jeune homme de retrouver l'épave du navire du pirate. Mais, de trésor point, et l'exploration de l'île ne donne pas plus de résultats. Rentrant bredouilles au pays, Tintin et Haddock ont la surprise de trouver le magot là où ils ne s'y attendaient pas. Il leur faut pourtant le disputer à un criminel qui les a suivis tout au long de l'aventure.

Et pour continuer d'amuser les jeunes de sept à soixante-dix-sept ans, le **Ciné-famille** présentera, en complément de programme, *la Cabane*, un film réalisé par Richard Lavoie. Le scénario raconte l'histoire d'une bande de jeunes qui, pour garder la vie sauve à leurs chatons, obtiennent de leurs parents la permission de les offrir aux voisins. Chemin faisant, ils découvrent une maison et y installent leurs chatons.

Un court métrage intitulé *les Gais Pêcheurs* complètera le programme de ce **Ciné-famille** du samedi 21 janvier.



Société Radio-Canada

Hier en Alberta

une histoire qui continue

Le 1er février
M. Léandre Lirette de Bonnyville



Le 8 février
M. Jean Bonnamour de Girouxville



Le 15 février
Le Père Gauthier de Calgary



Le 22 février
M. Edmont Labbé de McLennan



Le 29 février
Mme Dorilda Désilets de Bonnyville



Dans le cadre de l'émission " Radio Tam Tam" le mercredi à 16 heures, Danièle Petit vous présente des témoignages, des souvenirs, des racontages... de pionniers de tous les coins de la province.

sur les ondes de CHFA tous les mercredis à 16 heures

Activités socio-culturelles

Jeudi, 26 janvier:

St-Paul

Assemblée annuelle à 20h au Centre culturel.

Vendredi, 27 janvier

Lethbridge

Le Club Hebdo présente une soirée de cartes libres. Communiquez avec l'ACFA pour de plus amples renseignements.

Samedi 28 janvier:

Falher

Assemblée annuelle au Centre. Communiquez avec l'ACFA pour de plus amples de détails.

Vendredi, 3 février:

Fort McMurray

Soirée avec le groupe "Folle avoine" au McKenzie Park Inn à 20h

St-Paul

Stage folklorique provincial des Blés d'Or le 3, 4 et 5 février. Pour de plus amples renseignements, contactez Lise Holeton au 645-4410.

Bonnyville

Assemblée annuelle à 20h au Centre.

Samedi, 4 février

Morinville-Legal

Grande soirée francophone à la salle communautaire de Morinville; 18h banquet suivi d'un spectacle; 20h30 danse avec la "Gigne electrique". 12.50-individu, 25$-couple.

Lethbridge

Assemblée annuelle à 13h30 suivie de cocktails à 18h30, souper à 19h30 et danse à 21h. Pour de plus amples renseignements, contactez l'ACFA.

Mardi 7 février:

St-Paul

Salon du livre du 7 au 10 février à l'école Racette. Contactez Réal Girard au 465-4410 ou 465-5274 pour de plus amples renseignements.

Samedi 11 février:

Plamondon

Ciné-club pour enfants, "Le beau rôle et la manigance" à 10h30 à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon.

Assemblée annuelle à la salle communautaire de Plamondon. Souper à 17h, assemblée à 20h et danse avec le groupe "Encore" à 21h

Fort McMurray

Assemblée annuelle au McDonald Island Pavillon à 20h

Calgary

Assemblée annuelle à 14h30 à la maison française suivi d'un vin d'honneur à 17h30, souper à 18h30, spectacle avec le groupe "Folle avoine" à 19h30 et danse avec André Roy à 21h.

Le Ciné-club présente "Goldorak" à 10h30 à l'ONF.

Mercredi, 15 février:

Morinville-Legal

Assemblée annuelle au Centre régional de Legal à 20h.

Samedi 18 février:

Fort McMurray

Ciné-club pour enfants présente "Le cerf volant du bout du monde" à 13h à la bibliothèque municipale.

Vendredi, 24 février:

Grande Prairie

Carnaval en collaboration avec "Cabin Fever Days" parade le soir.

Samedi, 25 février:

Plamondon

Le Ciné-club pour enfants présente "Les six doigts de la main" à 10h30 à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon.

Falher

Carnaval d'hiver à St-Isidore. Contactez l'ACFA de Rivière-la-Paix ou le Comité culturel de St-Isidore pour de plus amples renseignements.

Grande Prairie

Souper et danse à 18h au Parc Evergreen. Contactez Paulette au 532-6058, Marguerite au 532-6563 ou Marcel au 532-0210 pour de plus amples renseignements.

Un vaccin pour combattre les accidents de la route

Combien de québécois et de québécoises n'iront plus à leur travail en 1984? Où seront-ils? Vous trouverez leurs noms dans les journaux du lundi. Ils seront les prochaines victimes des accidents de la route!

Pourtant, la Ligue de sécurité du Québec sait qu'il existe un vaccin efficace reconnu par tous les spécialistes dans le domaines routier.

Il s'agit d'un vaccin facile à administrer et disponible à peu de frais. Le seul élément inusité est qu'il doit être administré tous les jours pour être vraiment efficace.

Ce vaccin extraordinaire, à la portée de tous, c'est la ceinture de sécurité ou, pour l'enfant, le siège de sécurité.

Lorsqu'une collision arrive, la personne non-attachée subit deux sortes de collisions; celle de son véhicule frappant l'autre voiture, puis la deuxième, lorsque la force de l'impact précipite cette personne, telle une fusée téléguidée, vers le pare-brise, les fenêtres ou les autres passagers.

Si on se rappelle que 80% de tous les accidents de la route surviennent à une vitesse inférieure à 40 milles à l'heure (64kmH) et que ¾ des accidents arrivent à moins de 25 milles (40 km) du foyer, on devrait réfléchir à l'argument habituellement présenté de ceux qui ne s'attachent que sur les autoroutes. Des enquêtes ont prouvé que des personnes non attachées étaient décédées dans des collisions à vitesse aussi basse que 12 milles à l'heure (20kmH).

A 10 milles à l'heure (16kmH), la force de l'impact est équivalente à celle consacrée à retenir un sac de ciment de 200 livres (90 kilos) jeté en bas de la fenêtre d'un premier étage.

Personne ne pense qu'il va mourir sur une route, victime d'un accident, car tous, nous nous croyons immortels, tous, nous nous disons qu'un accident ne peut nous arriver...

Mais quand il est prouvé que l'usage d'un dispositif de sécurité réduit le taux de mortalité de 40% et des blessures graves de 60%, il faut alors se demander, en toute conscience, si la vie des nôtres vaut les arguments contre le port de la ceinture et l'utilisation d'un siège de sécurité pour les enfants.

La Ligue de sécurité du Québec rappelle au public que toute personne sauvée par ces dispositifs de sécurité dans un grave accident de la route est éligible pour devenir membre du Club des ceints et saufs.

Pour cela, une demande d'inscription doit être faite à la Ligue de sécurité du Québec au 6785 rue St-Jacques Ouest, Montréal, QC H4B 1V3 ou en téléphonant: (514) 482-9110.



Chronique des jeunes



Le Théâtre

Nous allons parler du théâtre à McKee qui est un divertissement pour les élèves et pour toute la famille. Le théâtre est joué par des personnes douées de talents et très talentueux.

Cette année, la classe 5-6 va produire une pièce à propos d'une fille et d'un garçon qui ont des problèmes dans leur vie. On fait cette pièce en préparation du festival de théâtre français qui se tiendra à Edmonton. A Edmonton,, les pièces vont être jugées pour la première, deuxième et troisième place. Si McKee gagne à Edmonton, nous allons représenter la Commission Scolaire d'Edmonton au festival de théâtre français provincial à Rivière-la-Paix.

Si tu veux être dans le théâtre, tu peux devenir célèbre et gagner beaucoup d'argent comme Joan Collins, Linda Evans et Tom Selleck.

Cette année, la troupe de McKee s'appelle la troupe de l'Hydromel qui veut dire fantastique et perfection. On va faire deux pièces pour le festival du théâtre, une de vingt minutes et une de dix minutes. La troupe de l'Hydromel a 18 membres. Les 18 membres ont beaucoup de talent.

L'année la classe de M. Fallon a fait une création collective qui s'appellait "Si t'étais le prof". Nous pensons que Garth Middleton et Sharon Bennett étaient les meilleurs dans cette pièce parce que ils ont mis un bon effort pour rendre la pièce valable pour satisfaire les personnes qui regardaient la pièce. Nous pensons que tout le monde dans cette pièce a bien joué leur rôle.

Cette année on espère qu'on va être dans la compétition à Rivière-la-Paix comme les 5-6 de la classe de M. Fallon l'année passée.

"Annie" est une autre pièce de théâtre qui a été produite par l'école McKee. Madame Kitchan a dirigé les acteurs et Madame Fisher la partie musicale. Nous pensons que les personnes qui ont joué le mieux leurs rôles étaient Garth Middleton, Krista Yuskow et Kelly Stewart.

Ce fut un plaisir pour moi et Kelly Stewart de vous parler du théâtre McKee.

Kelly Stewart
Mélanie Hartson

L'Arc en ciel

L'arc en ciel était très beau,
Avec l'orange au dessus de la grange.
Le bleu comme mes yeux,
Le violet tout beau et net,
Il y a le vert, tout comme le manteau de la terre
L'arc en ciel était tout rond,
Il faisait les bonds sur le toit de la maison.
C'était doré et tout décoré,
Avec les fleurs et les oiseaux bleus,
Je sais que c'est très etrange,
mais je l'ai vu au dessus de la grange,
Peut-être c'est pas un arc en ciel,
mais c'était vraiment beau.

Une goutte de rosée

Une goutte de rosée,
est tombée,
avec une goutte de lumière,
D'autres gouttes se sont
jointes à elle,
On ne peut pas les vois toutes,
Mais on peut y voir un arc en ciel.

Gillian Logan

La nuit

C'est maintenant la nuit,
Je relaxe dans mon lit,
Je veux m endormir,
Mais vraiment, j'aime beaucoup lire,
Et ma soeur me tire,
Mon frère est en train de rire,
Peut-être je vais rester éveiller,
Et tous les dangers de la nuit vont s'effacer,
Je m'endors dans la nuit,
Je rêve mais toujours je me réveille dans mon lit.

Kim Tannas

Comment calcule-t-on les primes d'assurance-vie

(S.O.P.) — L'assurance-vie est un moyen de partager avec un grand nombre d'autres personnes les risques financiers que suppose pour la famille ou les éventuels associés d'un individu son décès prématuré.

Disons tout d'abord qu'en matière d'assurance-vie permanente il existe un système dit de prime uniforme, selon lequel la prime payée par l'assuré est un peu plus forte au cours des premières années et un peu moins élevée dans les dernières. Le supplément payé dans les premières années par rapport au coût réel du risque a permis de constituer une valeur de rachat (placée en hypothèques, en immeubles, en obligations et en actions) qu'on peut utiliser en cas d'urgence. Les revenus de placements de ces valeurs de rachat contribuent à réduire le coût de l'assurance et ont pour effet de diminuer le montant de la prime, cela étant valable uniquement pour les polices d'assurance permanente.

LE CALCUL DES PRIMES

Le calcul des primes est compliqué, mais le principe est simple.

La prime à payer dépend des taux de mortalité, des revenus de placements des compagnies d'assurance-vie, des frais d'administration encourus par ces compagnies et des risques tarés.

• Les taux de mortalité changeant d'une année à l'autre, les tables de mortalité doivent être révisées chaque année. Elles sont établies d'après l'observation d'un groupe important de personnes au cours d'une période donnée. Il en existe pour les hommes, pour les femmes et pour différents genres de contrats d'assurance-vie et de rentes.

• Les revenus de placements: une somme d'argent versée aujourd'hui représente une valeur plus grande que la même somme payable plus tard à cause des intérêts et des gains de capital qu'elle peut rapporter. Suivent d'autres calculs très compliqués. Le résultat est cependant celui-ci: le montant de la prime payée par l'assuré est décroissant.

• Les frais d'administration comprennent les commissions des représentants et autres coûts reliés aux ventes, les coûts de tarification, d'émission et d'enregistrement de la police, les frais généraux d'administration et de tenue de livres de la compagnie, de perception des primes, de versement des prestations et le paiement des taxes sur les primes. Ses dépenses entrent en ligne de compte dans l'établissement des taux des primes.

• Les risques tarés sont constitués des 3% de Canadiens qui à cause de leur mauvais état de santé général, des risques que comporte leur emploi ou de maladies particulières, doivent payer des surprimes.

Une compagnie d'assurance-vie a deux sources de revenus: les primes et les placements. Les primes versées par les assurés représentent 65.4 cents par dollar de revenu. Les revenus de placements s'élèvent à 34.6 cents.

De chaque dollar de revenu, il est versé environ 38 cents par année aux assurés ou à leurs héritiers, soit comme participations ou du fait d'autres obligations découlant de la police. Environ 45 cents par dollar représentent des placements pour le compte des assurés. Ainsi, de chaque dollar de revenu, 83 cents vont aux assurés soit directement, soit sous forme de placements.

Un peu plus de 2 cents sont versés en taxes; les frais d'administration représentent 14.4 cents; finalement le reste soit environ 0.2 cents, sert au paiment des dividendes aux actionnaires dans le cas des compagnies à capital socia.



Déclaration préliminaire relative aux décisions CRTC 84-1 à CRTC 84-4 et avis publics CRTC 1984-3 portant sur la télévision payante. Ainsi qu'il l'énonçait dans sa décision initiale sur la télévision payante, soit la décision CRTC 82-240 du 18 mars 1982, le Conseil conçoit la télévision payante comme faisant partie intégrante du système de la radiodiffusion canadienne et s'attend à ce qu'elle contribue largement à la réalisation des objectifs de la politique de radiodiffusion énoncée à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion. Le Conseil indiquait dans la décision qu'il espérait qu'un système de télévision payante vraiment canadien émergera avec le temps et que "pour réussir il devra s'adapter à un milieu concurrentiel et en évolution". Le Conseil y prévoyait aussi une structure de marché qui se voulait équilibrée et compétitive. Mais depuis, une série d'événements ont nécessité des ajustements qui ont été décrits par certains comme une révision de facto du modèle préconisé par le Conseil pour la télévision payante canadienne. L'audience publique du 29 novembre à Vancouver a constitué une excellente occasion d'engager un débat public sur l'évolution de l'industrie de la télévision payante à l'intérieur du cadre général exposé dans la décision CRTC 82-240. Des représentants de toutes les composantes de l'industrie de la télévision payante y ont exprimé une multitude de points de vue. Au rythme rapide où évolue la situation dans l'industrie de la télévision payante, au sein de laquelle on déplore déjà des victimes, le Conseil demeure inquiet devant la fragilité de certains éléments de l'industrie de la télévision payante. Tenant compte des risques et des incertitudes qui caractérisent cette industrie naissante et de la nécessité de pouvoir réagir et s'adapter à un environnement aussi changeant, le Conseil entend [illegible] minimum de contraintes réglementaires. Il se peut que des ajustements à la structure ou au cadre réglementaire de la télévision payante soient requis et le Conseil continuera d'être sensible à ces propositions, pourvu qu'elles soient conformes à ses objectifs visant à assurer un service de télévision payante vraiment canadien. Voici, en résumé, les décisions du Conseil.

Décision CRTC 84-1, Allarcom Ltd. Réexamen de la modification de la licence de réseau de télévision payante [illegible] Nord-Ouest. A la suite d'une audience publique tenue à Vancouver le 29 novembre 1983, et conformément au décret C.P. 1983-2878 du 20 septembre 1983 ("le décret"), le Conseil annonce sa décision relativement au réexamen de la décision CRTC 83-576 autorisant l'Allarcom LTD [illegible] payante aux provinces du Manitoba et de la Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest. La demande de l'Allarcom visant à étendre son service de télévision payante de l'Alberta a été présentée à la suite de l'avis public CRTC 1982-76 du 16 août 1982, dans lequel le Conseil avait lancé un appel de demandes visant à desservir le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires [illegible] plus tard le 16 novembre 1982. Par la suite, en réponse à la requête d'une autre partie intéressée désirant disposer de plus de temps, la date limite a été reportée au 17 janvier 1983. Nonobstant cette prorogation, l'Allarcom a été la seule requérante lors de l'audience public tenue à [illegible] 1983. La décision CRTC 83-576 du 29 [illegible] prestation d'un autre service de télévision payante d'intérêt général au Manitoba, à la Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest, au moyen d'une modification de la licence originale qui autorisait l'Allarcom à desservir l'Alberta. Après avoir étudié attentivement tous les facteurs, y compris ceux énoncés dans la déclaration préliminaire et qui ont trait à la présente décision, ainsi que l'appui important exprimé à l'audience à l'égard de la décision CRTC 83-576 par les intervenants, les membres du Conseil sont tous d'avis que l'approbation du projet d'extension du service est amplement justifiée et est conforme aux objectifs, à la structure et au cadre réglementaire de la décision CRTC 82-240. En conséquence, le Conseil, par la présente, confirme, sans changement, la modification de la licence de télévision payante de l'Allarcom autorisée dans la décision CRTC 83-576.

Décision CRTC 84-2. Aim Satellite Broadcasting Corp. Vancouver, C.-B. A la suite d'une [illegible] 1983, la majorité des membres du Conseil approuve la demande d'autorisation de transférer le contrôle réel d'Aim Satellite Broadcasting Corp. ("Aim"), titulaire de la licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon, à l'Allarcom Ltd ("L'Allarcom"). Le transfert du contrôle réel d'Aim se fera par le transfert de 80 pour cent des actions émises et en circulation d'Aim de deux groupes d'actionnaires, soit le groupe Spracklin, dont George C. Spracklin détient le plus grand nombre d'actions d'Aim parmi les onze actionnaires du groupe, et le groupe Castile, composé indirectement d'Harold Hine et de sa famille, à l'Allarcom, titulaire de la licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant l'Alberta. Les groupes Spracklin et Castile détiennent actuellement 96,4 pour cent des actions émises et en circulation d'Aim. Le reste, soit 3,6 pour cent, appartient à des actionnaires qui ne sont pas parties au contrat d'achat. Par suite de ce contrat, l'Allarcom détiendrait de façon provisoire, 80 pour cent des actions d'Aim, le groupe Castile 10 pour cent et les 10 pour cent qui restent seraient réparties entre le groupe Spracklin (6,4 pour cent) et les cinq autres actionnaires actuels d'Aim (Wolfgang Rauball, Judd Cylore, Allan Robertson, Elaine Cash et la United Health Care Services Ltd. (3,6 pour cent). L'Allarcom a indiqué que, par la [illegible] des résidents de la C.-B. et du Yukon, reliés ni au groupe Spracklin ni au groupe Castile, se verront transférer jusqu'à 30 pour cent des actions émises et en circulation d'Aim. Le Conseil exige, comme condition d'approbation de la présente demande, que cet engagement se concrétise dans les meilleurs délais possibles pendant la période d'application de la licence [illegible] ce que la part d'actions d'Aim détenues par l'Allarcom n'excède pas 50 pourcent.

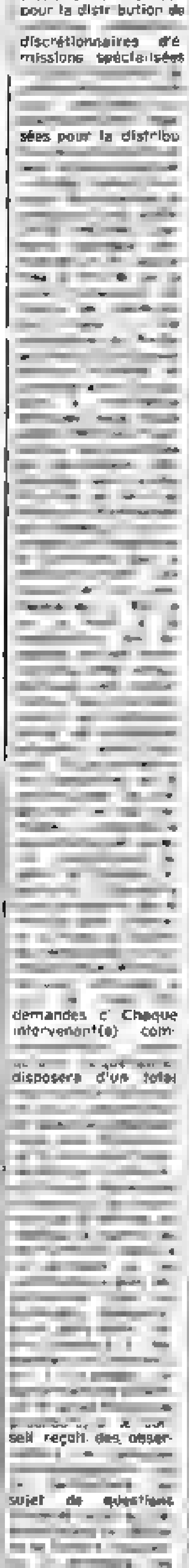
Décision CRTC 84-3. Allarcom Ltd. Service régional de télévision payante de langue anglaise pour la Colombie-Britannique et le Yukon. A la suite d'une audience publique tenue à Vancouver le 29 novembre [illegible] demande présentée par l'Allarcom Ltd (l'Allarcom) titulaire d'une licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant l'Alberta, en vue de modifier sa licence de réseau de télévision payante en étendant, de façon provisoire, son [illegible] additionnel que le Conseil peut juger approprié en l'espèce, après avoir reçu une demande de prorogation [illegible] l'Allarcom le 2 septembre 1983 en vue d'offrir, provisoirement, le service de télévision payante à la C.-B. et au Yukon au moyen du centre d'origine et des installations pour l'acheminement ascendant du signal d'Allarcom situés à Edmonton. L'entente stipule qu'Aim agira comme grossiste du service de l'Allarcom en C.-B. et au Yukon. Aim conclura des ententes d'affiliation avec les télédistributeurs de la région, percevra des recettes en vertu de ces ententes et versera des paiements à l'Allarcom selon une formule convenue. Aim offrira des émissions acquises dans la région de la C.-B. et du Yukon en vue de les incorporer à l'horaire des émissions de l'Allarcom aux fins de distribution à toutes les entreprises de télédistribution affiliées, via le signal de l'Allarcom par satellite. Selon l'Allarcom, le principe motif de cette demande tient à l'importance de la prestation, sans autre délai, d'un service régional de télévision payante aux abonnés du câble en C.-B. et au Yukon. L'Allarcom a aussi souligné que ce service consoliderait sensiblement les autres titulaires de licences régionales de télévision payante en améliorant leurs ententes d'achat d'émissions, compte tenu de l'importance du marché possible en C.-B. et au Yukon. Le Conseil note que même dans les circonstances les plus favorables, Aim ne pourrait probablement pas assurer un service de télévision payante au moyen de son propre centre d'origine avant octobre 1984. Vu ce délai à fournir le service, il serait plus difficile pour Aim de s'établir dans un milieu concurrentiel au cours de la période d'application de sa licence. De plus, le Conseil estime que cette proposition provisoire donnerait aux résidents de la C.-B. et du Yukon l'accès immédiat à un autre service de télévision payante d'intérêt général déjà offert à la majorité des abonnés du câble à travers le Canada.

Avis public 1984-1. SEQUENCES-ANNONCES DE TELEVISION PAYANTE. En juillet et août 1983, le Conseil a reçu des demandes de titulaires de licences de réseau de télévision payante d'intérêt général, au nom de leurs [illegible] de distribuer sous la forme de signaux non-codés des "séquences-annonces" de leurs services au cours d'une campagne de publicité de trois jours lancée à l'automne. Le Conseil a approuvé ces demandes pour une seule période d'essai. Par la suite, le 30 septembre 1983, le Conseil a publié l'avis public CRTC 1983-220 dans lequel il invitait le public à formuler des observations au sujet des questions et des répercussions de la distribution occasionnelle de séquences-annonces sous la forme de [illegible] concluantes que Superchannel et Premier Choix ont acquises avec leurs séquences-annonces en 1983, le Conseil estime que la distribution périodique, sous la forme de signaux non-codés, de services autorisés de télévision payante constitue un outil précieux de [illegible] public d'avoir un aperçu des émissions de télévision payante sans frais. De plus, le Conseil est convaincu que rien ne prouve pour l'instant que les séquences-annonces nuiraient aux télédiffuseurs. En conséquence, le Conseil autorise la télédistribution de séquences-annonces de télévision payante pour une période d'un an. Ce délai donnera au Conseil l'occasion d'examiner les résultats [illegible] période afin de déterminer s'il y a lieu de renouveler l'autorisation et, le cas échéant, en vertu de quelles modalités et conditions.

Avis public CRTC 1984-2. Distribution, au service sonore par câble, du signal sonore en stéréo des services de télévision payante. Depuis l'introduction des services de télévision payante canadiens en février 1983, plusieurs titulaires de licences de télévision payante ont dispensé un signal sonore en stéréo à leurs télédistributeurs affiliés qui, à leur tour, ont proposé de distribuer ce signal au service sonore du câble de leurs entreprises. Dans l'avis public CRTC 1983-23 du 9 février 1983, le Conseil a déclaré que, puisque ce signal sonore en stéréo constituait manifestement un nouveau service, sa distribution par des titulaires de licences de télévision par câble nécessiterait l'approbation préalable du Conseil. Le Conseil a reçu quatorze mémoires en réponse à son avis public. Le Conseil a tenu compte de ces mémoires et il a conclu que la distribution des signaux sonores en stéréo de télévision payante devrait être autorisée au service sonore par câble. Le conseil note l'opinion selon laquelle cette mesure rehaussera l'attrait de la télévision payante auprès des téléspectateurs canadiens, et augmentera le nombre de ses abonnés et les fonds disponibles pour le [illegible] quant, dans une autre décision publiée aujourd'hui, le Conseil a approuvé un certain nombre de demandes présentées par des titulaires de licences de télévision par câble visant la distribution par leurs entreprises du signal en stéréo de la télévision payante.

Avis public CRTC 1984-3. Règlement sur les réseaux de télévision payante. Conformément au paragraphe 16(2) de la Loi sur la radiodiffusion, le Conseil publie par la présente le projet de Règlement concernant les entreprises de télévision payante en vue d'obtenir des observations des personnes intéressées. Le Projet de Règlement inclus en annexe à l'avis public tient compte de plusieurs modifications importantes apportées au projet de Règlement initial que le Conseil avait publié, aux fins d'observations, dans l'avis public CRTC 1982-123 du 4 novembre 1982. Ces changements autoriseraient désormais l'affichage d'annonces et de génériques, permettrait maintenant aux titulaires de licences ou aux compagnies associées de fournir, sur une base commerciale, des installations ou des effectifs sur le plan technique nécessaires à la production ou la post-production d'émissions, mais continuerait de leur interdire totalement toute production interne de programmation devant être présentée à leurs réseaux de télévision payante. L'expérience que le Conseil a acquise au cours de la première année d'exploitation réelle de la télévision payante au Canada a également suscité ces changements qui visent en outre à imposer moins de restrictions aux titulaires de licences de télévision payante qu'il n'avait d'abord été jugé nécessaire. Néanmoins, celles-ci devront continuer de tenir des registres des émissions et des comptes pour ce qui est des dépenses de programmation de manière que les conditions de licence régissant la présentation et les dépenses d'émissions canadiennes puissent être appliquées efficacement. Le Conseil a pris en considération un autre changement qui vise à inclure l'interdiction de distribuer toute émission comportant des commentaires ou des représentations picturales qui, dans leur contexte, exposeraient une race, une religion, une croyance ou [illegible] cours. De l'avis du Conseil, les propositions énoncées dans le présent avis public imposent le cadre réglementaire minimum nécessaire pour garantir le respect des objectifs du Conseil en matière de télévision payante. Toute personne désirant soumettre des observations sur le projet de règlement doit les faire parvenir par écrit au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 au plus le 18 février 1984. Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de [illegible] Conseil à: Ottawa-Hull (819) 997-0313; Halifax (902) [illegible]





PROCÉDURES [illegible] QUE DU 24 JANVIER 1984. Le CRTC annonce par la présente les procédures qu'il en [illegible] l'audition des demandes de licences d'exploitation de réseaux pour la distribution de [illegible] discrétionnaires d'émissions spécialisées [illegible] sées pour la distribu[illegible] demandes. Chaque intervenant(e) [illegible] disposera d'un total [illegible] seil reçoit des obser[illegible] sujet de questions [illegible]

Canada

Phare Ouest

Pilote de brousse



Pour bien des gens, le petit avion représente un item de luxe assez dispendieux.

Mais, pour Léone Dupont, c'est un outil de travail indispensable. Elle est pilote de brousse.

Une des premières femmes de l'Ouest, à s'adonner à ce métier, cette mère de famille a survolé plusieurs coins isolés de l'Alberta et des Territoires.

Ses trajets aériens la mènent dans les communautés du nord, ou encore dans les chantiers de construction, des endroits qui ne peuvent être atteints que par des voies aériennes. Et ce, pour desservir les habitants, ou les travailleurs qui doivent quitter ou revenir d'un endroit isolé. Ca peut faire plaisir à plusieurs.

"PILOTE DE BROUSSE"
Réalisation:
Peter Ingles

EDMONTON
21 février
19h

CBXFT



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

RENOUVELLEMENT DE LICENCES DE RADIODIFFUSION MF. Le CRTC annonce par la présente qu'il renouvelle 103 licences de radiodiffusion du 1er octobre 1984 au 30 septembre 1985, et 74 stations à travers le Canada, du 1er avril 1984 au 30 septembre 1985, aux modalités et conditions stipulées dans les licences actuelles. A la lumière de l'évolution récente de ses politiques et notamment de l'Examen de la radio, le Conseil renouvelle ces licences MF pour une brève période afin d'accorder aux titulaires le temps nécessaire pour réviser leurs promesses de réalisation dans le cadre de l'énoncé de politique du Conseil (avis public CRTC 1983-43 du 3 mars 1983) et des modifications proposées au Règlement sur la radiodiffusion MF qui seront publiées sous peu afin d'obtenir les observations du public.

Canadä



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision CRTC 84-4. Le CRTC annonce par la présente qu'il approuve les demandes de modification de la distribution autorisée des entreprises de réception de radiodiffusion décrites à l'annexe de la présente décision, visant à ajouter la distribution du signal sonore en stéréo des services de télévision payante à leur service sonore par câble. Cette approbation est assujettie à la condition que l'ajout de ces signaux n'entraîne pas le retrait de tout service canadien présentement distribué au service sonore par câble. Tel qu'indiqué dans l'avis public CRTC 1984-2 publié aujourd'hui, la présente autorisation est accordée de façon provisoire jusqu'au 31 décembre 1984 et ce, afin de ne pas porter préjudice aux conclusions finales du Conseil, lesquelles seront élaborées dans le cadre de son énoncé de politique sur l'Examen de la radio concernant les priorités devant être établies aux fins de la télédistribution de services radiophoniques, qui sera publié sous peu. Titulaire, endroit et no de demande: Capital Cable TV Ltd. secteur d'Edmonton, Alta, et les environs (830550000) . First Choice (English-language); Super Channel.

Canadä

Canadian Transport Commission
Commission canadienne des transports

Référence n. 3-W259-2A(321-83) (OPLD)
Rôle N. 6874

REQUETE PRESENTEE PAR WAPITI AVIATION LTD AFIN DE SUPPRIMER LA CONDITION NO 2 DU PERMIS NO A.T.C. 2518-76(NS)

Le permis n. A.T.C. 2518-76(NS) autorise Wapiti Aviation Ltd. à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 3) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, et C, afin de desservir les points Peace River, Grande Prairie, Grande Cache, Edmonton (aéroport municipal), Whitecourt, Fairview, High Prairie, Slave Lake, Athabasca, Lac La Biche et Fort McMurray (Alberta) et par la décision N. 7748 datée du 18 novembre 1983, les points additionnels Edson et Jasper - Hinton (Alberta), la requérante se sera conformée aux exigences applicables du Comité.

La condition No. 2 du dit permis dit que la titulaire dans le cadre de ses activités entre Edmonton et Grande Prairie ainsi qu'entre Edmonton et Peace River, la titulaire doit effectuer un arrêt intermédiaire.

La titulaire demande maintenant de supprimer la condition N. 2 du permis A.T.C. 2518-76(NS).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des Transports.

Les interventions doivent être déposées au plus tard le 17 février 1984 avec une preuve de leur signification de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

B.W. Murray
Division des permis
pour directeur suppléant
de l'Exploitation (Permis)
Comité des Transports aériens

Canadä



Construction de défense Canada
Defence Construction Canada

DOSSIER: CL30310
bfc Cold Lake [Alberta]
Modification au système de chauffage ou système de distribution de vapeur pour cinq [5] bâtiments

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

DATE DE FERMETURE le jeudi 16 février 1984

DEPOT POUR DOCUMENTS: $100

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure normale de l'Est) les soumissions sous pli cachetées, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureau de l'Association des Constructeurs aux endroits suivants:

Edmonton, Calgary, Lloydminster, Red Deer ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726, 053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
Construction de Défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza
12 étage, Immeuble SBI
2323 Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canadä

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision CRTC 84-9, RENOUVELLEMENT DE LICENCES DE TELEDIFFUSION. Le CRTC annonce par la présente qu'il renouvelle les licences de radiodiffusion des 242 stations de télévision du 1er octobre 1984 au 30 septembre 1985, et 295 stations à travers le Canada, du 1er avril 1984 au 30 septembre 1985, aux modalités et conditions stipulées dans les licences actuelles. Ce renouvellement à court terme permettra aux titulaires de tenir compte de l'évolution récente de la politique dans la préparation des promesses de réalisation visant la prochaine période d'application de leurs licences. On attire l'attention des titulaires sur la partie 4.C de l'énoncé de politique sur le contenu canadien, dans laquelle le Conseil met l'accent sur son intention de " faire appel davantage aux conditions de licence en vue d'inciter les télédiffuseurs à améliorer les émissions de télévision canadiennes. Décision CRTC 84-10.

Canadä

Commission de la Fonction publique du Canada

Commission de l'Emploi et de l'Immigration
Conseiller pour l'emploi
Grand Centre, Alberta
Bilingue
[temps partiel pour 10 mois]

Nous vous demandons de prêter conseil aux clients qui ont besoin d'un service spécialisé, de fournir le service approprié aux clients et-ou groupes de clients, de diriger des essions d'information et de renseigner la direction sur l'offre et la demande locale d'emplois.

Vous devez avoir complété avec succès l'école secondaire, et vous devez posséder de l'expérience dans les domaines de l'instruction, les entrevues, ou la direction des individus. Une connaissance de l'Anglais et du Français est essentiel. Un permis de conduire valide est une condition de l'emploi. C'est un poste à temps partiel, 2.5 jours par semaine, jusqu'au 31 octobre 1984.

Nous offrons un salaire dont l'échelle se situe entre $26,225 à 29,544.

Faites parvenir votre demande - résumé en notant bien le numéro de référence 61-4009-1 à:

Joyce Bleakney
Commission de la Fonction publique du Canada
2e étage, 9707-110 rue
Edmonton, Alberta
T5K 2L9

Veuillez S.V.P. faire votre demande le ou avant le 24 janvier 1984.

Further information is available in English by communicating with the person who's name appear above.

Canadä



Commission de la Fonction publique du Canada

Commission de l'Emploi et de l'Immigration
Conseiller à l'emploi
St-Paul, Alberta
Bilingue

Nous vous demandons de prêter conseil aux clients qui ont besoin d'un service spécialisé, de fournir le service approprié aux clients et - ou groupes de clients, de diriger des sessions d'information et de renseigner la direction sur l'offre et la demande locale d'emploi.

Vous devez avoir complété avec succès l'école secondaire et vous devez posséder de l'expérience dansles domaines de l'instruction, les entrevues, ou la direction des individus. Une connaissance de l'Anglais et du Français est essentielle.

Nous offrons un salaire dont l'échelle se situe entre $26,225 à 29,544.

Faites parvenir votre demande - résumé en notant le numéro de référence 61-4005-1 à:

Joyce Bleakney
Commission de la Fonction publique du Canada
2e étage, 9707 - 110 rue
Edmonton, Alebrta
T5K 2L9

Veuillez S.V.P. faire votre demande le ou avant le 24 janvier 1984.

Further information is available in English by communicating with the person who's name appears above.

Canadä



QUESTIONS D'ARGENT
Patricia Burns

Emprunteurs et déposants ne peuvent se passer l'un de l'autre

Par Patricia Burns

Dans les mélodrames d'antan, le créancier hypothécaire apparait toujours comme le traître. De nos jours, la réglementation en matière de sécurité dans transports interdit d'attacher à la voie ferrée les beaux emprunteurs sans le sou. Cependant, beaucoup de gens pensent que ces réglements n'ont pas du tout changé les instincts des prêteurs.

Pourquoi la plupart des prêts hypothécaires sont "sans privilège de remboursement anticipé", ou bien dotés d'un privilège limité de remboursement anticipé mais sans la possibilité de renégocier le taux d'intérêt? En cette période où les taux baissent et montent de façon imprévisible, parfois jusqu'à plus de 20%, ces modalités apparaissent comme vraiment mesquines.

Certaines institutions prêteuses ont modifié les modalités strictes des prêts hypothécaires sans privilège de remboursement anticipé afin de permettre un remboursement anticipé limité, mais elles interdisent toujours la renégociation du prêt. De plus, il est peu probable que les prêteurs concèdent ce point. Pourquoi?

L'argent prêté au public est emprunté du public ou, autrement dit, des déposants. L'intérêt payé par les emprunteurs sert en grande partie à rembourser l'intérêt versé aux déposants. Ces derniers achètent des certificats de placement garantie auprès de banques et de sociétés de fiducie ou des rentes différées auprès de compagnies d'assurance. L'argent des prêts hypothécaires provient également des investisseurs institutionnels, comme les caisses de retraite, qui achètent des "papiers commerciaux" vendus pour une courte ou une moyenne durée.

Les institutions prêteuses, si elles veulent rester en affaires, doivent se conformer au système de "conciliation ressources-remplois des fonds". Cela signifie que pour chaque tranche de $1,000 prêtée sous forme de prêt hypothécaire pour une durée de trois ans, par exemple, l'institution prêteuse doit disposer de $1,000 déposés pour trois ans sous forme de placements. Le taux d'intérêt servi sur les dépôts est inférieur à celui des prêts hypothécaires. L'écart sert à couvrir les frais d'exploitation et rapporte des bénéfices répartis entre les actionnaires.

Évidemment, ce n'est pas toujours aussi simple. Les institutions surveillent de près leur conciliation ressources-remplois des fonds et rajustent les taux d'intérêt en conséquence afin d'attirer ou de décourager les emprunteurs ou les déposants, selon la situation.

À propos, voilà une bonne raison pour laquelle vous devriez vous renseigner auprès des différentes institutions avant d'emprunter de l'argent ou d'en déposer.

Lorsque les taux d'intérêt baissent, les déposants économes se réjouissent d'avoir été assez perspicaces en plaçant leur argent pour une certaine durée à un taux supérieur au cours actuel du marché.

Les détenteurs de prêts hypothécaires, qui paient l'intérêt versé aux déposants, trouvent cela moins comique.

D'un autre côté, lorsque les emprunteurs signent leurs prêt hypothécaires au bon moment, c'est-à-dire lorsque les taux d'intérêt sont en baisse, les déposants rugent d'avoir placé leur argent à un taux relativement bas.

Les déposants et les emprunteurs forment donc un couple bizarre dont l'association est souvent dispendieuse, mais fondamentalement nécessaire.

Patricia Burns est directrice de l'Information auprès du consommateur, Banque de Montréal.

Votre chat

Les chats sont-ils nantis "d'un malice innée, d'un caractère faux, d'un naturel pervers" comme le prétendait Buffon, ailurophobe convaincu?

J'affirme au contraire qu'ils sont dotés d'un psychisme fort subtil qui mérite toute notre admiration.

L'auteur révèle que les chats peuvent exprimer la plupart de leurs états d'âme en mobilisant plus ou moins les 30 muscles qui animent leurs oreilles. Ce "catophile" distingué nous aide à déchiffrer le langage de nos "tigres d'appartement" composé d'innombrables inflexions vocales associées aux expressions gestuelles de la queue et du corps tout entier.

Disposant d'armes de chasse redoutables qui leur permettent de capturer leurs proies de façon solitaire, les chats n'éprouvent pas la nécessité de s'intégrer dans une organisation sociale rigide mais dont les relations hiérarchiques sont toutes nuancées de subtilités régies par des règles "invisibles".

Leurs comportements sont principalement conditionnés par le rôle prédominant de la défense des territoires. L' "abri-refuge" inviolable par un intrus est constitué par la maison du maître, un siège affectionné, la cuisine de la résidence.

L'aire de déambulation peut s'étendre sur 100 ou 200 mètres carrés. Au-delà s'étend le vaste terrain de chasse et des amours, souvent collectif. Sur cette zone, les matous rivaux disposent de gîtes et s'exercent à des rituels d'approche et d'intimidation à l'aide de postures, de mimiques conflictuelles et de miaulement très variés.

La dominance est assurée par celui qui parvient à flairer le cou, puis les flancs, mieux encore la région anale du concurrent! tout en demeurant maître de son propre contrôle.

La posture d'intimidation s'accompagne d'un voûtement du dos, d'un hérissement des poils "pleins d'étincelles magiques" et du redressement de la queue: toutes ces attitudes étant sans doute destinées à exagérer le volume de l'animal pour le rendre plus impressionnant.

Ensuite, au fur et à mesure que se manifeste puis s'exacerbe l'agressivité, on montre les crocs et on sort les griffes, le timbre tendre et discret fait place à des feulements furieux. C'est alors que les adversaires sont prêts au combat. Mais les affrontements sont rares. En général, l'un des rivaux s'enfuit et court s'abriter en signe de soumission.

Les chats ont une patience admirable, un courage tenace, une étonnante mémoire des lieux, un sens inée de la stratégie. Quant aux chattes, comment ne pas s'extasier devant leur amour maternel à toute épreuve!

Chaque félin possède une personnalité bien distincte, une individualité étonnante qu'il exprime aussi bien dans la façon de réclamer les caresses et de prodiguer ses sympathies, que dans la diversité des goûts culinaires et des habitudes.

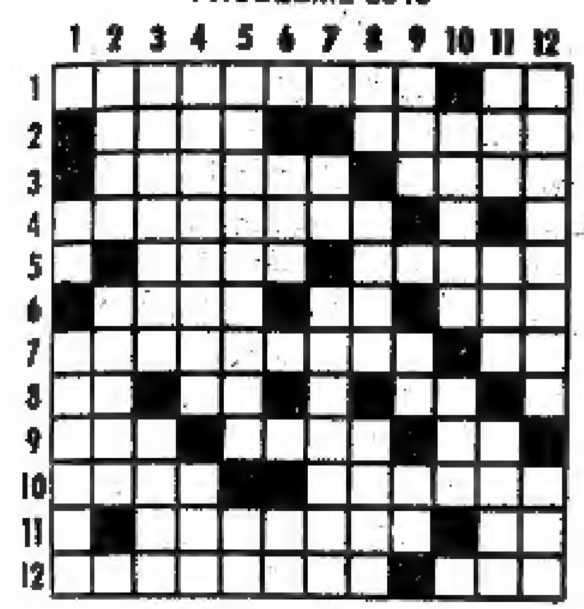
En fait, n'habitez-vous pas chez lui, ne consent-il pas à vous prêter son appartement, son lit, sa chaise préférée? Ne choisit-il pas lui-même l'instant qui lui convient pour venir ronronner sur vos genoux ou se frotter aimablement contre vous, vous son maître, vous, plutôt son esclave!...

Philippe de Wailly
Docteur vétérinaire.



mots croisés

PROBLEME 5610



HORIZONTALEMENT

1—Attente d'un bien qu'on désire. — Avant-midi.
2—Secours. — Rival.
3—Abandonné. — Se servir.
4—Suivions à la piste.
5—Epreuve. — De vive voix.
6—Qui n'est pas façonné. — Préfixe. — Cause la mort.
7—Avec fierté. — Symb. chim.
8—Pron. indéf. — Soeur. — Note.
9—Roue d'une poulie. — Opinion. — Sa Majesté.
10—Choisi. — Boisson des dieux.
11—Rira légèrement. — Petit cours d'eau.
12—Homme à la voix retentissante (pl.). — Dans la rose des vents.

VERTICALEMENT

1—Fleuve italien. — Vigoureuses.
2—Taché. — Dire deux messes le même jour.
3—Monnaie de certains pays. — Facile.
4—Qui publient. — Agent d'affaire.
5—Ne cèdera point. — De la gamme ordinaire.
6—Dénué d'esprit. — De l'alphabet grec.
7—Dans. — Déterminer avec précision.
8—Dém. — Attention. — Est au service de.
9—Touché. — Consonnes. — Cale.
10—Comm. de l'Ariège. — Point cardinal.
11—Bière anglaise. — Evangélistes. — Mois.
12—Petit merle (pl.). — Chemin de ville.

mots cachés

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	P	R	I	H	A	M	T	N	E	H	A	C	N	O	F
2	E	O	D	N	O	I	T	A	V	A	R	G	G	A	E
3	R	I	V	E	S	T	S	U	T	E	V	A	N	C	S
4	T	S	N	O	I	T	A	T	C	A	R	T	A	R	E
5	E	R	T	T	E	L	L	E	U	Q	A	L	P	E	T
6	T	A	E	T	E	I	N	B	O	S	U	A	V	E	S
7	U	E	I	R	E	U	Q	O	M	E	I	S	A	I	O
8	O	R	E	U	G	I	V	A	N	N	L	S	C	S	P
9	R	E	M	M	A	R	G	D	I	O	N	U	A	E	R
10	E	L	O	A	P	O	A	R	P	U	O	R	E	R	G
11	C	R	R	R	A	S	R	I	O	S	U	T	V	Y	C
12	N	A	T	I	A	E	U	R	T	A	T	O	E	I	L
13	I	P	Q	S	S	T	I	A	E	U	L	U	N	R	S
14	V	U	T	E	S	T	E	R	N	C	N	T	I	I	T
15	E	L	I	T	E	E	N	E	T	E	S	A	R	T	S

Acre
admirer
aggravation
après
arts
atlas

Boutons
bure

Elite
évincer

Fantasmagorique
forcément

Gardien
gramme

Laquelle
lettre

Maris
moquerie
mort

Navet
naviguer
nous

Omnipotant

Parler
perte
pontes
procès

Revenir
rive
rois
rosette
route

Sauce
servir
sise
sobriété
soucis
suaves
surtout

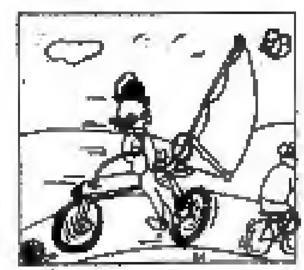
Tare
tester
tractations
trahir

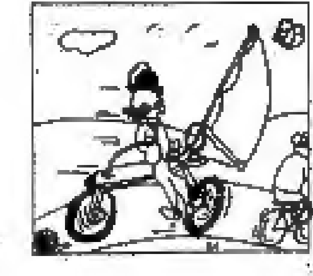
Vannes
vétuste

Réponse du no: DEFAITE

PROBLEME 5609

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	M	A	S	E	R	I	E	■	G	A
2	A	V	I	S	E	R	■	S	T	E	R	E
3	M	O	R	T	■	G	I	S	E	L	E	■
4	B	I	E	R	E	■	L	U	R	O	N	S
5	I	R	■	E	T	C	■	E	N	R	U	E
6	N	■	A	■	O	R	D	■	I	N	■	■
7	E	N	C	R	I	E	R	■	S	■	C	E
8	R	O	I	■	L	U	E	■	E	V	A	E
9	■	T	E	■	E	S	S	O	R	A	N	T
10	P	E	R	S	■	E	S	T	■	I	T	E
11	A	R	I	E	N	■	E	T	I	R	E	R
12	R	■	E	S	■	T	R	O	C	■	S	A





VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER



du 21 mars au 20 avril

Vous serez enthousiaste et d'une certaine manière plus disponible sur le plan sentimental. Vous aurez la sagesse de vous méfier des personnes trop séduisantes, trop fascinantes. Un succès vous fera oublier certains soucis.

TAUREAU



du 21 avril au 20 mai

Votre ciel astral retrouve sa sérénité, vous allez voir d'un oeil plus serein les petites difficultés quotidiennes. La personne qui vous aime vous offrira toute l'effection désirée. Evitez de vivre trop sur les nerfs.

GÉMEAUX

du 21 mai au 21 juin

Vous avez en main tous les atouts pour plaire, sachez les utiliser. Des influences diverses et contradictoires se remarquent dans votre ciel astral concernant vos amours; ceci devrait compliquer quelque peu votre existence.

CANCER



du 22 juin au 22 juillet

Nombreux dissentiments dans la vie familiale. Vous aurez tendance à promettre plus que vous ne pourrez tenir, surtout à vos enfants... Une imprudence ou une négligence peut être à l'origine des petits malaises qui vous affligent.

LION

du 23 juillet au 23 août

Il est préférable de ne rien entreprendre de très important aujourd'hui. La vie familiale sera décevante: les conflits pourrait atteindre une rare violence si vous perdez le contrôle de vos actes.

VIERGE

du 24 août au 22 sept.

Attention aux risques pris par souci d'en imposer ou de paraître. Tout acte intempestif risque de vous coûter très cher. Perte d'une amitié qui vous était chère. Des relations nouvelles peuvent entrer en jeu.

BALANCE



du 23 sept. au 23 oct.

N'abordez pas de nouveaux problèmes, vos atouts ne sont pas assez puissants. Cantonnez-vous dans les activités journalières. Les excès de table comme les excès physiques sont nuisibles à votre santé.

SCORPION



du 24 oct. au 22 nov.

Les commerçants ne seront pas particulièrement favorisés. Il serait préférable de remettre vos déplacements à une date ultérieure. Les risques d'accidents sont plus marqués. Vous pouvez vous livrer à quelques travaux de bricolage.

SAGITTAIRE



du 23 nov. au 21 déc.

C'est en vous montrant raisonnables et prudents que vous profiterez au mieux des influx cosmiques de cette journée. Vous aurez une meilleure vue des méthodes progressives.

CAPRICORNE

du 22 déc. au 20 janv.

Votre situation se consolide. Vous pourrez réaliser des projets, effectuer des changements qui l'amélioreront, mais agissez toujours avec prudence. Possibilité de régler les petites questions d'argent.

VERSEAU

du 21 janv. au 19 fév.

Les efforts que vous avez fournis n'auront pas été vains; vous pourrez maintenant conclure à condition d'être optimistes et sereins. N'abandonnez rien à mi-chemin, mettez à jour votre correspondance.

POISSONS

du 20 févr. au 20 mars

Passez au crible les documents comptables qui doivent passer par vos mains, car vous pourriez être tenus pour responsables d'une erreur. Demandez à votre partenaire de modérer ses dépenses.

Paroisses francophones

MESSES du dimanche

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

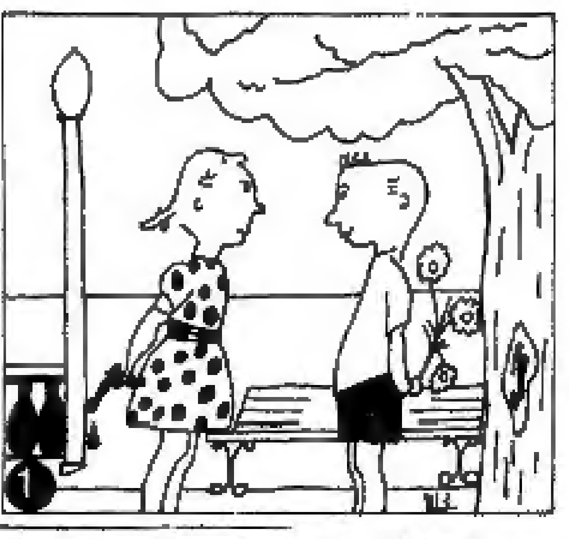
Ste-Anne — 10422 - 99A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

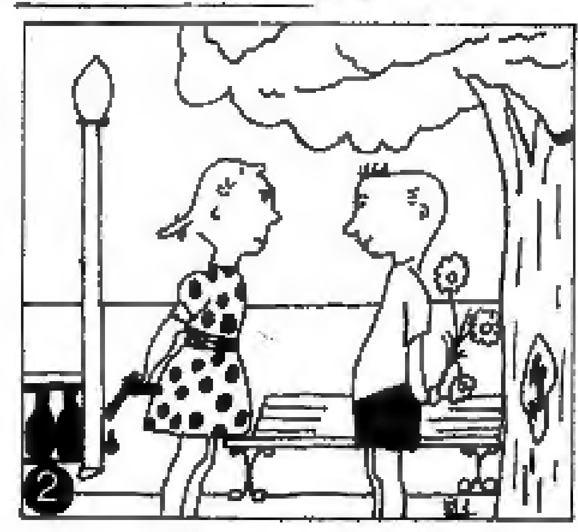
St-Thomas D'Aquin — 8700 - 84e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h messe 11 h messe
10 h à 10 h 45
approfondissement de la foi

St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

Ste-Famille à Calgary — 5e rue S.O.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30,
midi et 19 h 30

jouez avec nous

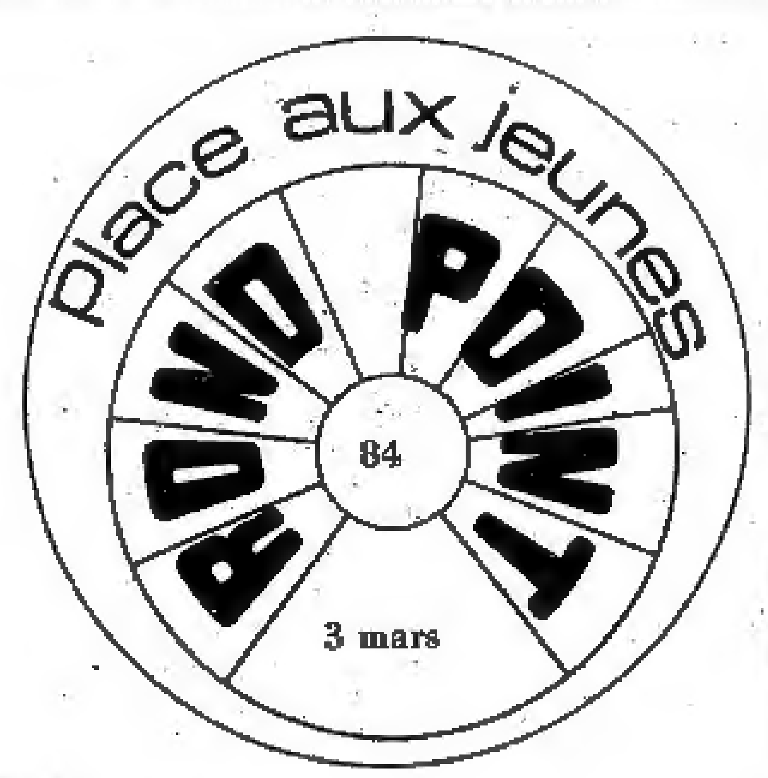




Trouvez les 7 erreurs.



L'ACFA annonce le Rond-Point 84



Le Rond-Point de l'Association canadienne-française de l'Alberta s'en vient rapidement. Cette année encore, ce sera l'événement francophone de l'année. Nous vous invitons fortement à conserver cette page de renseignements.

Date: le 3 mars 1984. Toutes les activités du Rond-Point 84 auront lieu en une seule journée, soit le samedi 3 mars.

Endroit:

Toutes les activités auront lieu au même endroit, soit à la Faculté St-Jean (8406 - 91 rue, Edmonton). L'Université de l'Alberta met gracieusement ses locaux à notre disposition pendant cette journée.

Thème:

Le thème du Rond-Point de cette année est "Place aux jeunes". On dit souvent - et avec raison - que tout l'espoir de la francophonie albertaine est dans sa jeunesse. Le comportement des adultes franco-albertains vis-à-vis des jeunes reflète-t-il cette conviction? La question est posée. Les jeunes eux-même nous diront ce qu'ils en pensent. En soirée, ils nous démontrent ce qu'ils peuvent faire.

Programme:

- **8h.30** Inscription au Rond Point
- **9h.30** Assemblée annuelle de différents organismes (précisions à venir).
- **Ateliers** Ateliers sur " Les jeunes et la francophonie albertaine". Ces ateliers seront précédés d'une présentation et seront suivis d'une assemblée plénière qui aura lieu vers 11h15.
- **12h.00** Buffet froid (Prix à confirmer) servi à la cafétéria de la Faculté.
- **13h.30** Assemblée annuelle de l'ACFA à l'auditorium de la Faculté.
- **15h.00** Forum public
  Le président et les membres de l'exécutif de l'ACFA répondront à toutes questions qu'on voudra leur poser et recevront les commentaires des participants sur l'Association.
- **17h.00** Cocktail à la cafétéria de la Faculté (Bar payant)
- **18h.00** Banquet à la cafétéria de la Faculté
  (L'orateur invité sera annoncé prochainement)
- **19h.30** Spectacle de variétés à l'auditorium
  (présenté par Francophonie-Jeunesse)
- **21h.00** Piano-Bar
  (avec la participation bénévole d'artistes franco-albertains)

Autres renseignements

- D'une semaine à l'autre, et jusqu'au 3 mars, on trouvera dans cette page de nouveaux renseignements concernant le Rond-Point 84.

- Comme par le passé, le Conseil albertain de la Coopération (CAC) s'occupera de kiosques qui seront installés au Salon des étudiants. Le directeur général du CAC, M. Ron Poirier, se mettra incessament en communication avec les différents groupes intéressés.

- L'ACFA invite tous les groupes franco-albertains à profiter du Rond-Point pour faire leurs assemblées annuelles à cette occasion. A cette fin, est prié de communiquer avec Mmé Marthe Desrosiers du Secrétariat provincial de l'ACFA (423-1683)

- Le Rond-Point 84 est une réalisation de la Commission culturelle de l'ACFA.